



Le Castellias

Journal Municipal

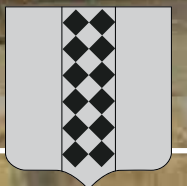
Janvier 2018

Bonne
Année!



Numéro 8

Commune de Sainte-Anastasie





KALEIDO
Créateur de Bien Être

28 rue du Bel Air Russan - 30190 Sainte-Anastasié

MASSAGE - RELAXATION - ÉNERGÉTIQUE - RÉFLEXOLOGIE
06.17.58.48.54

SOINS VISAGES - ÉPILATIONS - BAR À ONGLES - MAQUILLAGE
06.95.35.61.02



Les Délices d'Aliné et Rémi

... Boulangerie Pâtisserie ...

27, Avenue des Gorges - Russan - 30190 Sainte-Anastasié

Ouverture du Mardi au Dimanche
de 6h30 à 12h30 et de 16h30 à 19h00

Fermeture le Dimanche après-midi et le Lundi toute la journée

04 66 63 11 32



SAINTÉ ANASTASIE
AUBARNE
PLACE DU JEU DE BOULES

TEL : 07 62 09 60 89
Ouvert tous les jours




RENOV ! MOTOS

L'ATELIER MOTO
CENTRE COMMERCIAL LA CALMETTE
06 59 44 44 82

CARITA TPA

**TERRASSEMENT
DIVERS**

06 27 26 24 54
caritatpa@orange.fr



145 Chemin rural n°8 des gours
Aubarne 30190

DEVIS GRATUIT

Pose de clôtures
Portails et portillons

CLEMENTI BERNARD

- Affichage →
- Montage publicitaire →
- Pose de clôtures →
- Portails et portillons →



191 D 418 Russan
30190 SAINTÉ-ANASTASIE

Tél / fax : 04 66 63 12 95
Portable : 06 71 97 48 08



INFORMATIONS PRATIQUES



La réalisation du Journal Municipal dépend de la participation financière des sociétés et artisans de la commune. Pour toute insertion ou renseignement, merci de prendre contact avec :

Corinne TIXADOR
Tél. 06 11 36 09 69
lecastellas30190@orange.fr



Le Journal Municipal est distribué dans vos boîtes aux lettres et disponible sur le blog communal. Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à nous le signaler par mail : lecastellas30190@orange.fr

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !!!

Toutes remarques et suggestions sont les bienvenues.

Vous pouvez donner votre avis sur ce journal, proposer des articles, des photographies ou bien simplement des idées de rubriques et ce, que vous soyez association ou particulier.

*N'hésitez pas à vous faire connaître à l'adresse suivante :
lecastellas30190@orange.fr*

LA MAIRIE

110, rue de l'Hôtel de Ville Russan
30190 SAINTE-ANASTASIE

Tél. 04.30.06.52.00 - Fax 04.66.81.02.28

Mail : mairie@sainte-anastasie.fr

Blog officiel de la commune :

steaanastasiergard.canalblog.com

Jours et horaires d'ouverture de la Mairie au public

- Lundi : de 08h30 à 12h00 - fermé l'après-midi
- Mardi : de 08h30 à 12h00 - fermé l'après-midi
- Mercredi : de 08h30 à 12h00 - 14h30 à 17h30
- Jeudi : de 08h30 à 12h00 - fermé l'après-midi
- Vendredi : de 08h30 à 12h00 - fermé l'après-midi

SOMMAIRE

Informations pratiques.....	p 1
Vie Municipale.....	p 2
Vie Locale.....	p 6
Vie Culturelle et Associative.....	p 26
Informations générales.....	p 38

Journal Municipal

Directeur de la Publication : Gilles TIXADOR

Conception et réalisation : Corinne TIXADOR

Maquette : KENOBY – kenoby-pao@orange.fr

Photos : Alain FOURES

Régie publicitaire :

Laurence DURAND - Secrétaire Générale

Impression :

JF IMPRESSION

296 rue Patrice Lumumba

34072 Montpellier

Tirage : 1000 exemplaires

Dépôt légal à parution



Le griffe de Russan

LES ARTICLES ET LES PHOTOS SONT PUBLIÉS
SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS
Imprimé avec papier et encres respectant l'environnement





RENCONTRE AVEC UNE ÉLUE : Josiane ROBERT

Conseillère municipale déléguée au patrimoine, habitante de Sainte-Anastasia depuis 1971, j'ai été, grâce à mes activités professionnelles, en contact avec de nombreuses personnes sur la commune.

Passionnée d'histoire depuis toujours, j'ai pu découvrir les nombreuses richesses de ce territoire et effectuer des recherches pour mieux comprendre les origines de ce patrimoine, important, diversifié, parfois oublié, et méritant une mise en valeur. Les inondations de 2002 ont aggravé l'usure du temps, principalement pour les décors muraux de l'église de Russan .

La tâche est énorme. Pour obtenir de l'aide et motiver nos concitoyens, j'ai initié la création de l'association Sainte-Anastasia Patrimoine (président Jean Minier). La commune et l'association travaillent en étroite collaboration, cette dernière apportant son réseau, ses compétences, ses connaissances portées par ses bénévoles.

Parmi les nombreux chantiers entrepris, nous sommes aujourd'hui au terme de la restauration du Tableau classé de Xavier Sigalon, deux cents ans après son arrivée à Sainte-Anastasia, et qui depuis les inondations de 2002 se trouve dans l'atelier de Conservation et Restauration d'Œuvres d'Art AMOROSO WALDEIS.

Grâce au dossier de demande de subvention, nous avons obtenu un financement presque total. La mairie déboursa moins de 100 € après participation du Fond de Compensation TVA et de vos dons dans les années 2005 auprès de l'association « Pour que revive notre église ».

Le tableau est maintenant restauré, et ne demande qu'à revenir dans notre commune, permettant de tourner la page des inondations de 2002, et aussi de s'inscrire dans la balade culturelle et originale autour de l'œuvre de Xavier Sigalon, proposée par Gard Tourisme dans six villes et villages du Gard. Son retour a été annoncé pour janvier 2018 lors de la conférence de presse du 12 septembre 2017.

Ne pouvant le remettre à sa place dans l'église de Russan qui n'est pas encore restaurée (mais dont l'étude préalable est en cours), nous avons décidé de l'exposer momentanément dans la cage d'escalier de la mairie, seul endroit capable de le recevoir, mais qui nécessite des travaux de rafraîchissement actés en réunion le 6 juillet 2017, et en cours de programmation et de chiffrage.

Texte rédigé par Madame *Josiane ROBERT*
Conseillère Municipale

IRENE MOREAU, UNE FUTURE RETRAITEE

Après 30 années de travail au service de notre commune, notre secrétaire de Mairie, Irène MOREAU, prendra le 31 janvier prochain une retraite bien méritée.

Depuis 1988, Irène a su par ses compétences, sa gentillesse et sa disponibilité accompagner le quotidien de nombreux habitants. Elle va pouvoir désormais consacrer tout son temps libre à sa famille et ses amis.



Le Maire et les membres du Conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018
et vous donnent rendez-vous le Vendredi 12 janvier à partir de 18h30
à l'Espace Paul MAUBON pour partager un moment de convivialité





L'ÉDITORIAL DU MAIRE



Chères Anastasiennes, Chers Anastasiens,

Encore une année qui vient de s'achever. Avant d'évoquer 2018, permettez-moi de revenir sur quelques points...

La rentrée scolaire dans notre école communale, accompagnée de rumeurs infondées de fermeture de classe, a vu l'arrivée d'une nouvelle Directrice, Madame TADDEI, à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

Une vie associative sportive, festive et culturelle toujours très active cette année et marquée par un changement de bureau de l'Association Sainte-Anastasia en Fête. Je souhaite d'ailleurs remercier Daniel, Aurélie et tous ceux qui se sont impliqués à leurs côtés tout au long de ces années afin de faire de notre fête votive, une belle réussite.

Des travaux de rénovation et d'extension de réseaux d'eau et d'assainissement se sont poursuivis toute l'année sur le village de Russan et ont occasionné des désagréments dans le quotidien de nombre d'entre vous. Merci pour votre compréhension !

Une année où notre commune a encore subi son lot d'incivilités. Les actes de détérioration et de vandalisme tels que ceux constatés à la bibliothèque municipale en sont le triste exemple.

Fin 2017, malgré des actions revendicatives de certains personnels, sans fondement mais perturbantes pour les familles, une solution permettant d'assurer un avenir serein à la Crèche « 1.2.3 soleil » a enfin été trouvée.

Maintenant, une nouvelle année s'ouvre à nous jalonnée d'incertitudes. Les médias nationaux relayent régulièrement les mesures gouvernementales passées et à venir. Elles ne facilitent pas la tâche des « petits » élus : que ce soit par la suppression des contrats aidés, la baisse des dotations de l'Etat ou encore la future suppression de la taxe d'habitation et ses répercussions incertaines.

A ceci, vient s'ajouter le transfert régulier de compétences amenuisant ainsi petit à petit la légitimité et l'utilité des maires de petites communes. Comme un scénario annonçant le souhait d'une disparition programmée d'une grande partie de nos 36000 communes, de nouvelles obligations réglementaires contraignantes et coûteuses viennent pénaliser notre fonctionnement (responsabilité des débits et pressions des bornes incendies, analyse de la qualité de l'air des bâtiments communaux, agenda d'accessibilité...).

Nous subissons actuellement un vaste mouvement national de réorganisation générale à tous les niveaux de nos institutions. Ce côté planifié et irréversible doit être une source de motivation pour les élus qui souhaitent préserver notre « modèle français » riche de diversité et d'harmonie.

Il y a quelques semaines, une journaliste chroniqueuse politique qui signait un article évoquant l'avenir de nos terroirs, soulignait : « Convenons que depuis trente ans, certains élus ont financé trop de piscines et de terrains de foot et engagé trop de fonctionnaires par... clientélisme. »

Cette phrase illustre bien les mesures proposées par le gouvernement afin de réduire les dépenses publiques. Peut-être enfin une reconnaissance et le soutien attendu pour les élus, responsables, économes et soucieux du développement cohérent et adapté de leur territoire ? Souhaitons que les dispositions que nous avons prises depuis bientôt quatre ans, visant à réduire les frais de fonctionnement au profit de futurs investissements, soit récompensées.

En 2018, votre équipe municipale continuera la préparation de projets réalisables à court comme à plus long terme. Afin de mener à bien certains investissements, d'en assurer leurs études et leurs financements, jusqu'à deux années sont parfois nécessaires. Outre les réfections de voiries, de chemins, la rénovation et la remise à niveau de l'éclairage public, les premiers aménagements d'accessibilité aux bâtiments communaux, d'autres impératifs d'entretien tels que la réfection des toitures et de l'isolation de notre école doivent être anticipés dès aujourd'hui.

Les douze mois à venir seront nécessaires à l'élaboration de notre futur Plan Local d'Urbanisme que nous devons préparer en tenant compte des risques d'inondations et de ruissellements mais également dans le respect de l'identité rurale de notre commune.

Malheureusement, nous avons toujours à Sainte-Anastasia quelques irréductibles détracteurs qui n'ont d'autre centre d'intérêt que de saper le travail accompli. Ils agissent dans l'ombre espérant qu'une majorité les écoute. Je déplore également le comportement de personnes à qui vous avez majoritairement accordé votre confiance il y a 4 ans. Certaines, frustrées de ne pouvoir émerger grâce à leurs compétences ou/et une motivation suffisante à s'investir pour l'intérêt collectif préfèrent satisfaire leur égo en jouant de félonie. Dommage !

Sachez que les maîtres mots de mes actions passées, présentes ou futures resteront le travail et le mieux-vivre à Sainte-Anastasia.

Je serai heureux de vous retrouver aux vœux de la Municipalité qui se dérouleront le vendredi 12 janvier 2018 dès 18 h 30 au Foyer de l'Espace Paul Maubon.

Je me joins aux élus de notre conseil municipal afin de vous adresser à toutes et tous des vœux les plus chaleureux pour 2018.



Gilles TIXADOR
Maire de Sainte-Anastasia

Gilles TIXADOR





Du nouveau dans les démarches administratives

Depuis Novembre 2017, les usagers ne doivent plus se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer **les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.**

Concernant les **immatriculations**, des téléprocédures sont disponibles sur le site internet : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> si vous souhaitez refaire un certificat d'immatriculation, changer une adresse, déclarer la cession d'un véhicule ou changer le titulaire du véhicule.

Concernant les **permis de conduire**, vous devez vous rendre sur le site internet : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les démarches suivantes : l'inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie) et la demande de fabrication d'un nouveau permis (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles vous devrez vous connecter au site internet : <http://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire>).



Grâce à ces nouvelles modalités, les démarches seront simplifiées, accessibles à toutes heures, réalisables depuis chez soi ou depuis une borne internet en libre accès, ou depuis les points numériques situés à la préfecture de Nîmes, à la sous-préfecture d'Alès et à la sous-préfecture du Vigan.

Informations Préfecture du Gard - www.gard.gouv.fr



Les comptes-rendus de Conseils Municipaux

LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNEE 2017 SONT A VOTRE DISPOSITION SUR LE BLOG COMMUNAL ET EN MAIRIE. VOUS POUVEZ EGALEMENT LES OBTENIR SOUS FORME D'UN LIVRET EN VOUS INSCRIVANT **AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE AVANT LE 31 JANVIER 2018.**

Les 7 gestes à adopter pour un #HiverSansVirus





VIE MUNICIPALE



LES DOTATIONS DE L'ETAT... TOUJOURS EN BAISSSE !



Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales. S'ajoutant aux impôts locaux, les dotations « alimentent » le budget des collectivités locales (communes, départements et régions).

Il existe plusieurs types de dotations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF).

Créée en 1979, elle est la plus importante contribution de l'État aux collectivités. Elle permet de payer les employés municipaux ou de financer «la vie quotidienne» des collectivités.

La DGF des communes comprend elle-même plusieurs dotations (la dotation forfaitaire des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), la dotation nationale de péréquation (DNP).

Les dotations d'équipement.

Ces dotations aident les collectivités à financer leurs équipements et leurs infrastructures. Elles se répartissent entre la dotation globale d'équipement (DGE) pour les départements et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les communes.

Les dotations de compensation.

Ces dotations de compensation servent - comme leur nom l'indique - à compenser des transferts de compétences de l'État aux collectivités. Elles peuvent également servir à compenser les exonérations et dégrèvements consentis par l'État sur la fiscalité locale.

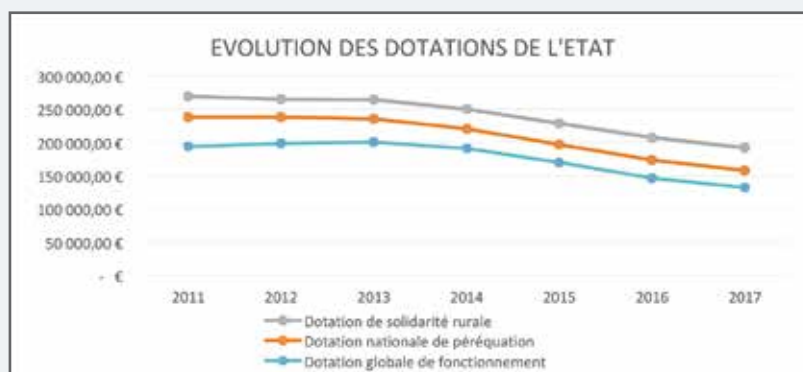
Depuis 2014, l'Etat a engagé une politique d'économie destinée à ramener le déficit national à 3%.

Les collectivités sont particulièrement touchées avec une réduction drastique de leurs dotations, pourtant nécessaires au fonctionnement des communes.

Sainte-Anastasie n'a pas échappé à cette baisse : en comparaison avec l'année 2011, la commune a perdu plus de 61 000 € de dotations en 2016 et plus de 77 000 € en 2017.

Sur les graphiques qui illustrent ces lignes, vous pourrez constater que si les montants ont été relativement constants, voire supérieurs pour la DGF en 2013, ils sont en diminution régulière depuis 2014. Ces baisses assorties à un endettement encore important viennent ralentir les investissements et travaux dont notre commune a bien besoin et qu'elle compte continuer à développer grâce aux économies de fonctionnement réalisées depuis quatre années. Ne pas endetter plus notre collectivité afin de ne pas avoir systématiquement recours à une augmentation de la fiscalité malgré une quantité importante de travaux à réaliser, impose de faire des choix. Les investissements seront donc programmés de manière raisonnable et progressive, au fur et à mesure de l'obtention des subventions d'une part et de l'extinction de certains prêts d'autre part.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation globale de fonctionnement	194 005,00 €	198 446,00 €	200 402,00 €	190 771,00 €	170 022,00 €	146 177,00 €	132 253,00 €
Dotation nationale de péréquation	44 163,00 €	39 747,00 €	35 100,00 €	29 632,00 €	26 735,00 €	27 305,00 €	25 575,00 €
Dotation de solidarité rurale	31 006,00 €	26 786,00 €	28 967,00 €	29 508,00 €	31 739,00 €	33 762,00 €	34 196,00 €
TOTAUX	269 174,00 €	264 979,00 €	264 469,00 €	249 911,00 €	228 496,00 €	207 244,00 €	192 024,00 €
Montant des baisses annuelles					40678	61930	77150
Remboursement annuité (Crédits)	250 000	274 000	328 000	312 000	312 000	312 000	286 000





COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT SERVICE ORGANISATION ET GESTION DU SERVICE A LA POPULATION NÎMES MÉTROPOLE



Depuis l'été 2016, après 12 mois de travaux, Nîmes Métropole a mis en service une canalisation permettant un échange d'eau potable entre les communes de Sainte-Anastasie, Dions et La Calmette dans une volonté de sécurisation de l'alimentation et la garantie de continuité de service.

Ce dispositif est destiné à subvenir aux besoins en eau des habitants de Sainte-Anastasie lors des épisodes difficiles vécus le plus souvent, en automne et, notamment en 2011 où la forte turbidité a rendu l'eau impropre à sa consommation.

La nappe phréatique pour la production d'eau sur Dions et La Calmette est moins sensible aux risques de pollution minérale que celle dans laquelle le forage de Saint Adournin sur Sainte-Anastasie prélève l'eau.

Un léger changement gustatif dans certains quartiers, du fait de ces 2 ressources distinctes est possible mais sans aucun risque pour votre consommation.

La qualité de l'eau injectée dans la conduite d'échange puis distribuée dans le réseau est vérifiée, à la fois, au moment de la production mais aussi lors de sa distribution au robinet dans le cadre des contrôles de l'exploitant et des services de l'Etat.

Dans l'éventualité où vous identifieriez un goût inhabituel et gênant, n'hésitez pas à contacter :

**Nîmes Métropole – Direction
Eau Assainissement
au 04.66.02.55.71
ou eau@nimes-metropole.fr
ou l'exploitant
VEOLIA - service Client
au 09 69 32 35 52**

**n° non surtaxé, accessible 24 h/24
et 7j/7, associé au service d'astreinte).**

PLUIE-INONDATION
LES 8 BONS COMPORTEMENTS
en cas de pluies méditerranéennes intenses

<p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels.</p>	<p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	<p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables.</p>	<p>JE MÉLODIONE DES COURS D'EAU et je ne stagne pas sur les berges ou sur les ponts.</p>
<p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.</p>	<p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	<p>ROUTE INONDÉE</p> <p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.</p>	<p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité.</p>

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'incertitude exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Batterie et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau, matériel médical, produits de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premiers secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Mairie 04 30 06 52 00
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.vigilance.meteofrance.com

www.interieur.gouv.fr

www.vigicruces.com



QUAND LA CLIMATISATION PEUT JETER UN FROID !

D'ici quelques mois l'été reviendra et avec lui, les températures estivales. Vous aurez peut-être l'idée d'installer un climatiseur. Attention, les ennuis risquent d'arriver si vous ne respectez pas la Loi !

Si vous souhaitez acquérir un climatiseur mobile, pas de souci car l'installation d'un système de climatisation ne nécessite aucune démarche administrative.

Pour tout autre système de climatisation comprenant une unité extérieure, vous devez demander une **autorisation préalable** à la **Mairie**. Cette autorisation suffit si l'installation du climatiseur n'affecte pas la destination de la construction existante et n'augmente pas la surface de plancher. Par contre, si c'est le cas, vous devez déposer un **Permis de Construire**.



Un arrêté municipal du 13 mars 2007 interdit dans notre commune toute installation d'un climatiseur individuel ou collectif dont l'**unité extérieure donne sur la voie publique**. Sachez que toute infraction à l'arrêté peut être sanctionnée. Vous risquez non seulement la suppression de l'appareil mais également une contravention pouvant aller jusqu'à 450 euros !

Dans la déclaration préalable de travaux, vous devrez expliquer la nature des travaux et accompagner ce document des pièces nécessaires à l'instruction (plan de situation, plan de masse et photographies du terrain). La Mairie rendra sa décision dans un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande pour une autorisation préalable et deux mois pour un permis de construire.

N'oubliez pas que, si vous êtes locataire, vous devez recueillir, par voix écrite, l'accord de votre propriétaire pour toute transformation du logement.

NE VOUS FÂCHEZ PAS AVEC VOS VOISINS : attention aux nuisances sonores et visuelles !



La nuisance est constituée dès lors qu'il est démontré qu'elle revêt un caractère manifeste. Elle ne nécessite pas, à la différence des bruits résultant d'activités professionnelles ou sportives, qu'il soit procédé à une mesure acoustique chez le plaignant.

Il en résulte qu'un bruit, même inférieur aux limites réglementaires applicables aux bruits d'activités professionnelles et apparentés, constitue un **trouble de voisinage** dès lors qu'il cause un trouble du fait de son émergence, de ses caractéristiques spectrales et de sa fréquence.

Ce bruit peut être d'autant plus gênant que ce type d'appareil fonctionne de jour comme de nuit, dimanches et jours fériés.

L'article R. 1334-31 du Code de la santé publique stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... ». Avant d'avoir recours à des démarches administratives et judiciaires afin de régler un différend éventuel, une entente amiable entre voisins est toujours préférable. Engager une procédure ou faire constater une infraction au code général des collectivités territoriales nécessite du temps et de l'argent ! Le bon sens et la discussion donnent souvent un meilleur résultat...

L'unité extérieure de votre climatisation doit être placée à l'air libre. Essayez autant que possible de la protéger et de ne pas la placer en plein vent, cela vous évitera un appareil encrassé de poussière et de feuilles mais aussi des résonances qui peuvent parfois amplifier les bruits de fonctionnement. L'unité extérieure doit savoir se faire discrète...

Ne défigurez pas votre façade, ne « polluez » pas la vue de vos voisins, ne dénaturez pas le charme de notre village !





Les arrêtés de circulation

Le domaine public de nos villages fait régulièrement l'objet de travaux menés soit par le propriétaire de la voie (Mairie ou Conseil Départemental), soit par les concessionnaires ou exploitants de réseaux (EDF, GDF, Orange, SMEG, Nîmes- Métropole...) mais également par les particuliers.

Tous travaux sur la chaussée (ou Domaine Public) nécessitent la demande d'un arrêté de circulation pour en faciliter la réalisation, assurer la sécurité des personnes, de la circulation et prévenir les accidents.

Pour les particuliers désirant effectuer des travaux depuis un échafaudage ou une structure installée sur le domaine public à des fins privées, l'obtention d'une autorisation délivrée par la mairie est nécessaire avant tout chantier. Il en est de même pour les occupations temporaires du domaine public routier (utilisation de nacelles, ...).

Si le chantier nécessite une coupure de la circulation sur toute ou partie d'une voie, c'est un arrêté de voirie qui doit être demandé.

Conformément à réglementation, **la demande d'arrêté de circulation doit être adressée au service compétent avant tout commencement de travaux (ou de l'installation du chantier)** sur une voie publique gérée par une commune. Elle permet d'identifier la nature des travaux et leur lieu ainsi que les dispositions prévues pour la signalisation et l'organisation de la circulation aux abords du chantier. En cas d'accident, la responsabilité de l'entreprise ou du riverain peut être mise en cause.

Sur le territoire communal de Sainte-Anastasie, deux types d'arrêtés de circulation peuvent être délivrés par les autorités qui détiennent le pouvoir de police de la circulation :

- La mairie pour les voies communales (domaine public communal) et les autres routes situées en agglomération.
- Le conseil départemental pour les routes départementales hors agglomération.



Domaine Public ou Domaine Privé Communal... quelle différence ?

Que vous circuliez à pied ou en véhicule, vous empruntez tous les jours le **Domaine Public** de notre commune qui est constitué des routes et rues mais également des chemins communaux répertoriés et cadastrés. Sur un plan cadastral, le **Domaine Public** d'une commune est facilement identifiable : ce sont toutes les parcelles qui ne comportent pas de numéros. Comme leur nom l'indique, ces parties de notre territoire sont publiques, libres à toutes circulations et ne peuvent être vendues en tant que tel. Les surfaces totalisées du **Domaine Public** servent à calculer les dotations de l'État (D.G.F).

Le reste des propriétés et immeubles de la commune est appelé **Domaine Privé**. Il regroupe l'ensemble des terrains (constructibles ou non) et bâtiments (mairie, foyer, école, atelier municipal, stade...). Qu'il s'agisse d'une parcelle avec ou sans constructions ou d'un bâtiment, tous les biens du **Domaine Privé** sont enregistrés sous une référence cadastrale.

Les biens communaux du **Domaine Privé** peuvent être vendus et leur accès peut être réglementé ou interdit.

Un particulier qui souhaite créer un nouvel accès à une parcelle ou un bâtiment ne pourra espérer obtenir une autorisation que si cette nouvelle entrée débouche sur le **Domaine Public** communal (voie publique). L'obtention de cette autorisation doit malgré tout répondre à certains critères.

INFORMATION

Notre commune ayant signé une convention de partenariat avec le Pont du Gard, l'accès au site est gratuit pour les habitants de notre commune sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité pour chacune des personnes et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. En contrepartie, la commune s'engage à diffuser dans chaque numéro du journal municipal une information sur le site.





Des éco acteurs à l'honneur

Le 11 octobre dernier, onze premiers « éco acteurs » ont signé une convention avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et le Comité français des réserves de biosphère. Le but de cette signature : favoriser l'implication de ces nouveaux partenaires dans la préservation et la valorisation du territoire.

Un accompagnement, basé sur la connaissance du patrimoine local, va leur permettre de conseiller leurs clients sur les activités de pleine nature à découvrir sur leur commune.

Marc Brémond et Isabelle Loubeyre (gîte des Figourières), Régine et Jean-Denis Méric (Gîte Le Mas de Gasc) font partie des membres fondateurs du réseau.

Pour toute information : Réserve de biosphère des gorges du Gardon, maison des gorges du Gardon
2, rue de la pente
Hameau de Russan
30190 Sainte-Anastasie
Tél : 04.48.27.01.00

www.gorgesdugardon.fr

Céline Boulmier : 04.48.27.01.07 / 06.85.92.26.39
ou Daniel Munck : 04 48 27 01 08 / 06.24.52.63.43



©Christophe Cabrié/Conseil départemental du Gard

Les coffrets de la fête votive

Le site particulièrement apprécié de la place de la Fontaine à Russan a toujours été le lieu où se déroule notre fête votive. Depuis l'arrivée de la musique électronique et des divers équipements électriques nécessaires à son organisation, l'utilisation d'armoires apportant l'énergie suffisante au niveau de la scène et de la buvette est devenue incontournable. Depuis de nombreuses années, la mairie avait recours à la location de matériel.

Ainsi, chaque été, des coffrets et des câbles étaient loués pour quelques jours seulement. La décision a été prise d'investir. Trois coffrets, fabriqués par un professionnel et selon nos besoins, avec plus de 110 mètres de câbles ont été achetés. Par la même occasion, le boîtier électrique qui abrite le compteur situé sur la place a été modifié. **Investissement vite amorti, car le coût de cet achat ne représente que deux années de location !** De plus, disposer de ce matériel peut faciliter d'autres organisations sur cette place typique que nombre de communes aimeraient posséder.



Le nouvel arrêt de bus scolaire sur la RD 518

Devant les comportements inconscients de certains, d'autres ont comme souci de participer à l'évolution de la sécurité au quotidien.

La densification de certaines parties de notre commune et l'augmentation du nombre d'habitants qui en découle, oblige à adapter certains aménagements.

Les arrêts de bus, utilisés au quotidien par les enfants, font partie des points où la sécurité ne doit pas être négligée. La demande d'une habitante de l'impasse Xavier Sigalon relayée et soutenue par la mairie a permis la création de nouveaux arrêts destinés aux scolaires et desservis par le réseau « EDGARD ».

Ainsi sur la RD 518, reliant Russan à Aubarne, deux nouveaux points de ramassage et de dépose des enfants de ce quartier ont été créés, au niveau de l'accès à l'impasse Xavier Sigalon. Pour des raisons de sécurité et sur les préconisations des techniciens du Conseil Départemental, les arrêts ont été disposés de part et d'autre de la chaussée et au droit des deux impasses. De cette façon, aucun véhicule ne peut entrer ou sortir durant les deux minutes nécessaires à la montée ou descente des élèves, en toute sécurité.

En accord avec la municipalité, les techniciens ont intégré les marquages de ces arrêts dans un plan départemental de réfection de peintures de signalisations horizontales.

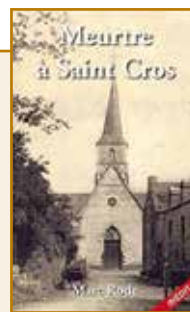
Le maire a profité des rencontres avec les techniciens du Conseil Départemental pour évoquer les améliorations pouvant être apportées au niveau de l'arrêt « Bascule » à Russan. Toutefois, le transport scolaire départemental devenant, en ce début d'année, une compétence régionale, la réorganisation des services risque de retarder certaines prises de décisions.





Marc RODRIGUEZ signe son premier roman : « Meurtre à Saint-Cros »

Après un parcours professionnel atypique, Marc RODRIGUEZ s'est lancé dans l'écriture d'un roman qui vous entraîne dans les secrets du Vatican. Le corps d'un homme assassiné est découvert dans l'église de Saint-Cros...



Natif d'Alès, ayant vécu à Montpellier, Marc a une formation de chauffagiste qu'il exerce depuis l'âge de 16 ans.

A 25 ans, il devient conducteur de travaux dans une importante entreprise de Montpellier.

Avec son épouse, ils déménagent à Sainte-Anastasie en 1973 où Marc s'installe à Aubarne en tant qu'artisan plombier chauffagiste pendant six ans. Sollicité par son fournisseur, il devient cadre commercial et crée le Département Chauffage d'une importante société de distribution à Montpellier.

Contacté par des fabricants étrangers, il se verra alors chargé de gérer leur distribution, leur gestion commerciale et administrative avec exclusivité des produits commercialisés en France jusqu'en 2000, année où il vendra son activité.

Si Marc aime l'écriture, c'est avant tout un passionné de musique. Il joue d'ailleurs de plusieurs instruments et c'est le hasard qui, il y a vingt ans, l'a conduit à l'animation qu'il assure avec beaucoup de plaisir.

Après deux nouvelles, « Maman, suis-je un con ? » paru en 1996 et « Planète Osiris, surprenantes révélations du commandant Pratts » en 2006, Marc vous propose, sous le pseudonyme de Marc RODE, son tout dernier ouvrage. Quant au suivant, pour le moment, rien de prévu ! Marc attend l'inspiration...

Meurtre à Saint-Cros, 182 pages - 12,99 €

Ouvrage vendu notamment par la Fnac et d'autres réseaux de distribution en France, mais vous pouvez également contacter Marc au : [06 31 82 72 89](tel:0631827289)

JMB - MS MULTI-SERVICES

JEAN-MARC BASS

Travail soigné à petits prix

Electricité - Plomberie - Carrelage - Espaces verts
Entretien piscine - Menuiserie - Maçonnerie
Métallerie - Placoplâtre - Peinture - Logistique

2 Lotissement Les Figourières
30190 Sainte-Anastasie
jean.marc.bass@gmail.com

Portable : 07 822 835 68

SIREN : 799 215 801



*Création et fabrication de mobilier.
Mêlant subtilement style industriel et esprit loft*



Réunion de la C.A.F à Sainte-Anastasie

La situation critique du S.I.V.U des Meyrannes nous a amené à travailler en étroite collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pendant plusieurs années. Si notre collectivité a su recevoir ce soutien considérable, elle se devait de proposer ses services afin de faciliter l'organisation d'une manifestation par cet organisme. Ainsi, le jeudi 23 Novembre 2017, la direction et le conseil d'administration de la C.A.F ont reçu plus de 250 invités à l'Espace Paul Maubon, parmi lesquels le Préfet du Gard, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alès ainsi que divers élus. Le colloque « Initiatives citoyennes, se donner le pouvoir d'agir » qui a été de l'avis de tous une réussite, a permis, outre l'évocation du « mieux vivre ensemble » au travers de témoignages, de faire connaître notre territoire à des participants venus de tout le département.

Un Concert d'orgue à la Calmette

Même si Gilles TIXADOR a pu remercier les membres de l'association en préambule du concert d'orgue organisé à la Calmette au profit du projet de la restauration de l'église de Russan, il était important de souligner cette initiative dans les pages de notre journal municipal. Après le concert, un buffet très fourni a régalé l'assistance et permis de poursuivre la soirée. Les profits de cette organisation ont été intégralement offerts afin de réaliser la rénovation de notre église.

La commune de Sainte-Anastasie ne peut que saluer l'investissement de bénévoles de l'**Association Paroissiale de la Calmette** au profit d'un projet que nous souhaitons fédérateur.

Merci à tous.

Les élus de Sainte-Anastasie



Le Griffon en peinture

Pendant que certains trouvent du plaisir dans des actes de dégradations diverses, d'autres proposent de rénover ou d'embellir le patrimoine de Sainte-Anastasie. Offrir des moyens techniques et du temps ne serait pas une première si ce cadeau n'était le geste de quelqu'un qui n'habite même pas notre commune ! C'est ce qu'a proposé Philippe RAMPON (Gérant de la société du même nom). Spécialisé dans les travaux de sablage et peinture, sa société s'est vue attribuer le marché des travaux du pont de Russan par le Conseil Départemental.

C'est tout simplement le souvenir d'années passées à fréquenter régulièrement Sainte-Anastasie durant sa jeunesse et le plaisir qu'il éprouve à y revenir qui a motivé Philippe a proposé de réaliser gratuitement le décapage et la peinture du Griffon de la place de la Fontaine. Un grand merci à Philippe et ses deux employés Thibault et Nolane.

Thibault BRUGUIER, Philippe RAMPON, Nolane PERE



Rénovation pont de Russan

Si le pont de Russan est considéré comme patrimoine communal de Sainte-Anastasie au même titre que la Route Départementale 418 qui le traverse, il est propriété du département.

A ce titre, le Conseil Départemental doit en assurer l'intégralité de l'entretien. C'est dans ce cadre que

les services ont été sollicités par le maire afin de rénover les peintures des rampes passablement défraîchies. Très rapidement, ce chantier a été programmé. Le sablage et la peinture réalisés, ce sont certaines cornières qui forment les angles des trottoirs qui ont été changées et peintes. La dernière phase des travaux a consisté à la réfection de la voirie. La chaussée doit être imperméable afin qu'aucune infiltration ne vienne miner l'intérieur de l'ouvrage. Après plusieurs semaines de sablage et de peinture des rampes, la circulation a dû être interrompue durant cinq jours afin de permettre la réalisation des enrobés ainsi que les vérifications et l'entretien de l'ouvrage. La totalité des travaux a été prise en charge par le Conseil Départemental.





Dégradation !



Gouttière
d'un bâtiment
communal



Entrée de Vic



Signalisation



Vol clôture stade

Encore des images que nous souhaiterions voir disparaître de notre paysage communal !



VOUS AVEZ DIT « ÉPAVE » !

Ceux d'entre vous qui ont feuilleté le numéro de novembre du magazine d'information de Nîmes-Métropole auront pu constater une photo du pont de Russan illustrant l'article de la page 6.

Le rédacteur évoque les richesses patrimoniales de nos communes qui nous sont souvent enviées et probablement pas suffisamment mises en scène. Alors qu'un concours photo est organisé via les réseaux sociaux, que penserait-il du

cliché qui accompagne ces lignes ?

Une épave sur un terrain communal avec en fond une église inscrite aux inventaires des bâtiments de France n'est pas une image valorisante pour Sainte-Anastasia ! Certes, notre commune souffre d'un retard considérable dans sa mise en valeur, mais faut-il baisser les bras et cautionner ce genre de comportement ?

Le territoire communal n'est pas un garage et si certains ne disposent pas d'un espace personnel suffisant, ce n'est pas à la collectivité de subir ces désagréments et les diverses conséquences qui peuvent en découler...

Le Maire

LA BIBLIOTHÈQUE

Durant les derniers jours du mois d'août, notre modeste bibliothèque a été la proie de jeunes habitants de notre commune. Après avoir pillé la réserve de boissons de l'association des parents d'élèves, c'est le petit local mis à disposition de la F.N.A.C.A (anciens combattants d'Algérie) qui a été également fracturé et dévalisé. Pour finir, l'une des deux salles de la bibliothèque a été saccagée. Outre diverses boissons et quelques livres volés, le but recherché était bien de satisfaire une envie de casser.

Ainsi, vous constaterez sur les photos illustrant ces lignes l'ampleur des dégâts de cet acte de vandalisme gratuit venu détruire, outre le matériel, le travail de personnes qui s'investissent pour le bien commun.

Deux auteurs ayant été formellement identifiés, des plaintes ont été déposées à leur encontre.

Une expertise a été réalisée début novembre, un montant forfaitaire viendra dédommager la mairie, propriétaire des lieux.

Le statut du bâtiment, suite aux délocalisations intervenues après les inondations de 2002, son état général, l'absence de sanitaires, l'impossibilité de le rendre conforme aux réglementations des E.R.P (Etablissements Recevant du Public) et maintenant cet acte de vandalisme ont amené l'équipe municipale à décider la délocalisation de la bibliothèque

vers le foyer à Aubarne.





Taxe de séjour, mode d'emploi...

Créée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des stations de tourisme classées. Cette possibilité s'est élargie aux communes de montagne en 1985, un an après aux communes littorales, et, aux communes réalisant des actions de promotions touristiques et/ou de gestion d'espaces naturels depuis 1995.

En 2015, dans le cadre de la loi de finance, la refonte de la taxe de séjour est mise en place.

Cette réforme poursuit trois objectifs :

- Une meilleure adaptation du barème tarifaire aux capacités contributives des redevables.
- Une simplification des écritures.
- Le renforcement des moyens de recouvrement de l'imposition par les collectivités territoriales.

Voici pour Sainte-Anastasie les modalités de mise en œuvre votées lors du conseil municipal du 29 avril 2015 en accord avec la trésorerie de Saint-Chaptes

- La taxe de séjour est perçue à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Le régime retenu est le régime réel.
- La période de perception de la taxe est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Type d'hébergement	Taxe séjour En € / nuitée	Taxe additionnelle Département En € / nuitée	Total En € / nuitée
Camping	0,20	0,02	0,22
Gîtes, Chambres d'hôtes, Meublés	0,50	0,05	0,55

• Chaque hébergeur, particulier ou professionnel, devra fournir un état récapitulatif de la fréquentation au plus tard le 15 janvier suivant l'année de perception.

Un document est disponible en mairie, il devra accompagner le versement de la taxe. Ce document ne comporte aucun caractère obligatoire dans sa forme. Tout document comportant les éléments demandés peut lui être substitué à condition qu'il soit édité sur support papier et joint au versement.

Seront appliquées les exonérations et réductions législatives et réglementaires obligatoires conformément à l'article 67 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

- L'exonération des mineurs (moins de 18 ans).
- L'exonération des titulaires d'un contrat saisonnier employés sur la commune.
- L'exonération des personnes bénéficiant d'un logement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Conformément à l'article L.133-7 du code du tourisme, la taxe de séjour alimente la section de fonctionnement de notre budget annuel. Elle contribue à des dépenses liées à la communication, à la politique culturelle et sportive communale. La première année de collecte a permis de financer des éléments de signalétique, l'impression de brochures sur Xavier Sigalon et les frais de transports de la toile restaurée. C'est un premier pas.

Cette année, après diffusions d'informations, la liste des hébergeurs s'est étoffée et les montants collectés nous permettent d'envisager d'autres actions pour le prochain budget.

Tous les hébergeurs potentiels connus ont été informés par courrier. En cas de nouvelle activité d'hébergeur, merci de vous rapprocher de la mairie pour remplir votre déclaration obligatoire et pour obtenir des compléments d'informations. Nous restons à votre écoute pour toutes suggestions qui entrent dans le champ d'affectation de cette taxe.

Nous remercions tous les hébergeurs qui, par leur engagement citoyen et responsable, participent à l'amélioration de l'accueil touristique sur le territoire de la commune. Ils vont être prochainement répertoriés sur le site de la mairie afin d'améliorer la lisibilité de l'offre d'hébergements de notre territoire.

Régine HURLIN
Conseillère municipale



D.C.M.C
MAISON OSSATURE BOIS
 DE CORO Maxime - Artisan Charpentier

ÉTUDES PERSONNALISÉES
 Technique économie & Graphique sur logiciel 3D

☎ 04 66 01 11 14 ☎ 06 81 39 32 33



Plomberie
 Etanchéité
 Ramonage
 Zinguerie

CHAUFFAGE TRADITIONNEL DU GARD

1100, chemin du Grand Bois - 30900 NIMES
 Tél. 04 66 23 40 20 • Peyron Florian - Tél. 06 62 54 35 66

Vente - Location - Gestion

PENNA FANY
 IMMOBILIER Gérante

www.penna-immobilier.com

04 66 63 87 90
 06 27 08 44 79

Avenue de la République - 30190 Saint-Chaptes
 penna-immobilier@orange.fr



Praticienne en Hypnose
 Hypnose Ericksonienne - Diplômée de l'ARCHE

Marion Garcia

Confiance en soi
 Développement personnel
 Arrêt du tabac
 Gestion du poids, du stress, des émotions
 Peurs, anxiété, phobies
 Troubles du Sommeil
 Deuils, séparations

30190 Sainte Anastasie - Sur rendez-vous au 06 89 88 49 80
 Mail : mariongarciahypno@gmail.com  Mariongarciahypno



CHERCHE
MIDI
 IMMOBILIER

Votre interlocutrice
Patricia LEYRAL
06 20 85 71 06

TRANSACTION – ESTIMATION
 Recherche sur mesure...
 Sur rendez-vous 7j/7

Avec *Immodiffusion*
Cherche Midi Immobilier vous offre
 la représentativité du marché local et régional !



www.immobilieruzege.com
30190 RUSSAN SAINTE-ANASTASIE



LA COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



En ce samedi 11 novembre, la population a été conviée par la Municipalité à commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 et rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour la France.

Les discours officiels du Maire et du Président de la Fnaca ont été suivis par le dépôt de gerbes au pied du monument aux morts. Après la minute de silence et la Marseillaise, Gilles TIXADOR a tenu à remercier les personnes qui se sont associées, par leur présence, à ce moment de recueillement et féliciter tout particulièrement les enfants de l'école communale qui ont, avec le soutien et les conseils avisés de Stéphanie GIRARD, confectionné l'une des gerbes déposées.



A l'issue de la cérémonie, l'assistance a été invitée à partager un moment de convivialité dans la cour de la Mairie.



**RENDEZ-VOUS
DES AÎNÉS**
le
Samedi 20 janvier 2018
à 12h
au
Foyer Paul Maubon

LA LIQUE **Comité du Gard**
Délégation - Espace LIGUE contre le CANCER
LA CALMETTE

Activités GRATUITES proposées dans le cadre des soins de support

- NOUVEAU** - **Séance REIKI**
Mardi de 10h00 à 11h - Salle ancienne bibliothèque - Avec Animateur Breveté
- **Séance d'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES**
Mardi de 11h à 12h - Salle ancienne bibliothèque - Avec Animateur Breveté
- **Image de SOI**
un JEUDI par mois de 10h à 12h - Salle ancienne bibliothèque
Places limitées - Prendre contact - Conseils en maquillage par une visagiste.
- **Séance de soins d'accompagnement COIFFURE**
Deux JEUDIS par mois de 10h à 12h - Salle ancienne bibliothèque
Places limitées - Prendre contact - Atelier animée par une coiffeuse
- NOUVEAU** - **Groupe de Parole**
3ème JEUDI du mois - 11h à 12h - Salle ancienne bibliothèque
animée Par la psychologue de Nîmes
- **Cours de SOPHROLOGIE**
2 Vendredis par mois - 9h30 à 10h30 - Salle ancienne bibliothèque
- **Cours de REFLEXOLOGIE**
deux Lundis par mois - de 9h à 13h - sur rdv - Salle ancienne bibliothèque

PERMANENCE en MAIRIE
Tous les mercredis de 10h30 à 12h
A votre écoute : 07 81 93 25 10





LES TRAVAUX

LES CHEMINS

La part communale étant réunie grâce aux économies réalisées, les subventions accordées pour la réfection des chemins communaux obtenues après les inondations de 2014 ont pu être utilisées. Après une réunion de concertation entre la mairie et les agriculteurs de notre commune, ce sont les chemins de « La Rougette » et de « Camp Guiraud » qui ont été privilégiés par tous pour cette première opération de rénovation.

D'autres axes majeurs, outil de travail de nos agriculteurs, feront l'objet de travaux en 2018.



Chemin de la Rougette



Chemin de Camp Guiraud

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

A l'occasion de travaux subventionnés par le S.M.E.G, c'est dans la Rue de l'Empenelle et l'Impasse des Iris à Vic que des points d'éclairage public ont été installés. C'est grâce à une meilleure répartition des éclairages existants, que la pose de ces nouveaux points lumineux a été possible, sans en augmenter leur nombre sur la commune. La pose d'une horloge astronomique et d'un réducteur d'énergie a permis une augmentation de 36 à 54 réverbères (alimentés par le même compteur) sur Vic, tout en conservant la même consommation d'énergie.



Impasse des Iris

GRAND RUE, LES RUES DU MARELLAS ET DE LA GARRIGUE

Une année a été nécessaire pour finaliser les travaux, Grand Rue, rue du Marellas et Rue de la Garrigue à Russan. Après le remplacement des tuyaux d'eau potable contenant de l'amiante, la rénovation et le renforcement des réseaux d'approvisionnement et de distribution ou encore l'optimisation de certains points de collecte des eaux de pluies, ce sont les derniers fils aériens qui ont été dissimulés depuis la Place de la Fontaine jusqu'à la Rue du Marellas. Pour finir un revêtement en enrobé a été privilégié sur les parties les plus pentues afin d'obtenir une résistance supérieure dans le temps.

L'IMPASSE DU JEU DE BOULES

Des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que les intempéries de 2014 ont rendu l'impasse du Jeu de Boules de moins en moins praticable. C'est une fois de plus la mutualisation qui a permis le financement et la réalisation de ces travaux de voiries par la municipalité. A cette occasion les toilettes publiques inutilisables depuis bien longtemps et partiellement détruites, ont été définitivement démontées.



Impasse du Jeu de Boules



Impasse du Jeu de Boules



LES TRAVAUX



Bel Air / Marel

BEL AIR ET MAREL

Voici plus d'une année que les rues du centre de Russan sont régulièrement encombrées par des travaux qui à terme auront permis de rénover le réseau d'eau potable. Si le remplacement des tuyaux en amiante était une priorité dans certains secteurs, pour d'autres, le renforcement ou l'augmentation des débits devenait impératif afin de raccorder de nouvelles constructions. Ainsi, les travaux entrepris Rue du Marel vont se poursuivre Rue du Bel Air et permettront également de prévoir la dissimulation de quelques lignes électriques et téléphoniques aériennes.

LA RD 18

Durant l'été dernier, la RD 18 qui dessert la déchèterie, a été coupée durant plusieurs semaines afin de réaliser des travaux sur la chaussée. L'opération consistait simplement à venir placer la conduite de tout à l'égout qui relie Aubarne à la station d'épuration dans l'emprise de la route départementale afin d'optimiser son fonctionnement. L'ancien tuyau qui passait en parallèle dans les vignes subissait les mouvements de terrains et se bouchait régulièrement. De plus, en fonction des conditions météo, l'accès des véhicules hydrocureurs était parfois compliqué voire impossible.

RUE DES BERGERS ET IMPASSE DES ALISIERS



Rue des Bergers

Depuis l'été 2014, en prévision des constructions et rénovations de maisons à venir, il avait été demandé au service assainissement de Nîmes-Métropole, une extension de réseau de tout à l'égout afin de relier le bas de la rue des Bergers au poste de relevage en passant par l'impasse des Alisiers. L'utilité de cette opération ayant été enfin reconnue, les quatre nouveaux résidents ont été reliés au réseau il y a quelques mois. Un éclairage des escaliers de l'impasse des Alisiers ainsi que la mise en discrétion des lignes téléphoniques et un enrobé sur une partie de la Rue des Bergers viendront finaliser cette opération.



Impasse des Alisiers

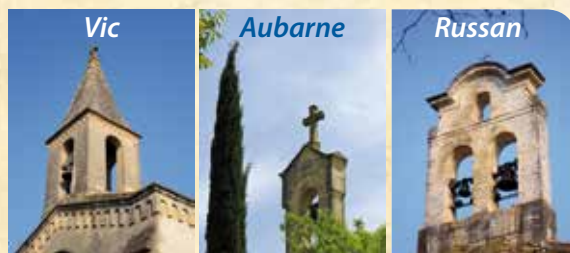


Impasse des Alisiers





Un peu d'Histoire *1905 Sainte-Anastasie* *Jour d'inventaire à Vic*



1638 – Pour mémoire : Louis XIII a publié le Mercredi 10 Février 1838 l'Edit officiel qui consacre solennellement la France à Marie.

1902 – Le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat suscite l'opposition pure et simple des catholiques. L'Eglise de France et le Saint-Siège, refusant la Loi, s'opposent aux inventaires considérés comme une profanation et doivent se dérouler sous la protection de la force publique. C'est dans l'histoire de France, la dernière confrontation violente entre l'Eglise et l'Etat.

1904 – L'attitude des protestants apparaît dans le rapport présenté le 14 juin 1904 par Mr Donnadiou de Vabres au synode de **Gardonnenque** et Vaucluse tenu à Lédignan. Après un bref rappel de la situation, l'auteur conclut « malgré quelques dispositions relativement satisfaisantes, nous sommes loin, bien loin du principe de l'Eglise Libre dans l'Etat Libre. Ce que le législateur prépare, c'est l'organisation de l'Eglise sous la tutelle de l'état laïque. . . Nous ne sommes plus en présence d'un Concordat. . . mais en face d'une loi de police des cultes, édictée par le pouvoir civil seul et dont les termes peuvent sans cesse être modifiés et aggravés ».

1905 – La loi votée le 9 décembre 1905 aboutit à l'inventaire des biens des églises, qui, selon le législateur, devraient être gérés par des associations culturelles. L'inventaire se poursuit l'année suivante. Dans les églises, il suscite des réactions plus ou moins violentes, visant à empêcher son déroulement, prêtres et fabriciens répandant le bruit que l'Etat veut s'emparer des biens, d'où protestations, portes barricadées, mise en lieux sûrs des objets auxquels on attache de la valeur.

1906 – Le 3 mars, deux articles du 'Petit Provençal' témoignent de la différence des réactions face à l'inventaire.

A Gallargues, le percepteur de Vergèze, accompagné du maire, se présente au temple. Ils sont accueillis par le pasteur Kissel entouré des membres du conseil presbytéral « avec une parfaite courtoisie et leur a souhaité la bienvenue en protestant de leur attachement au gouvernement de la République. Nous nous inclinons, dit-il, devant la loi de séparation qui n'apporte aucune entrave à la liberté de conscience ».

Dans le même temps, à Gailhan, les cloches sonnent à toute volée, une protestation est lue en présence des fidèles, il est impossible de pénétrer à l'intérieur.

Un rapport précise que dans les arrondissements d'Alès et du Vigan, les plus difficiles en la circonstance, que « dans la moitié des cas » les portes ont été ouvertes après discussion et les inventaires effectués « à l'amiable » souvent après une première entrevue infructueuse. Pour l'autre moitié, la troupe intervient, pratique une ouverture à la hache, ce qui permet en général au percepteur ou à l'agent des domaines de pénétrer sous les injures des femmes et enfants.

Toutefois, à Molières-Cavaillac, Avèze, Navacelles et Sainte-Anastasie, il faut – après bris de la porte – venir à bout des barricades réalisées à l'aide de bancs, chaises, confessionnaux, barres de fer, poutres, etc. . .

A Saint-Christol-lès-Alès, Ribaute, Saint-Martial et Notre-Dame de la Rouvière, face à des monceaux de souffre embrasé, les soldats sont contraints de briser les vitraux et de trouer la voûte, après être entrés par une porte dérobée. . .

A Trèves, l'inventaire donne lieu à une tragi-comédie. . . ! Désireux de ne pas susciter des troubles dans le village, percepteur et gendarmes temporisent. Ils savent que le juge de paix va mourir. . . et pour ses obsèques, il faudra bien que la porte de l'église s'entr'ouvre !

La chose arrive. La cérémonie terminée, le prêtre qui est sur place, se voit brusquement dépouillé de ses vêtements sacerdotaux que les paroissiennes s'empressent d'emporter pour les soustraire au percepteur qui vient d'entrer dans l'église avec deux gendarmes.

Les croix qui s'élèvent un peu partout, en particulier les croix de missions, furent – en certains endroits – arrachées dès les dernières années du XIX^{ème} siècle. Ce fût le cas de celle d'Alès dressée au milieu du pont du marché qui, en 1897, bascula dans le Gardon. Elle retrouva sa place peu après. En 1904 la croix du cimetière catholique dût être transférée sur un terrain proche. En zone viticole, beaucoup sont endommagées ou brisées. Il est difficile d'obtenir que soient enlevées celles qui se trouvent dans les écoles ou les mairies.

Fin 1906 - Enfin, le gouvernement renonce aux inventaires qui devaient se faire par la force. Clémenceau déclare à la Chambre « nous trouvons que la question de savoir si l'on comptera dans une église ne vaut pas une vie humaine ».

Sainte-Anastasie n'a pas échappé aux inventaires. Grâce aux responsables fabriciens de l'époque, des mises à l'abri ont été effectuées. Un exemplaire de l'inventaire de l'église de Vic daté de 1906 est en possession de la famille Roque-Commandré, à Vic. La curiosité des historiens locaux pourra être satisfaite. Ils y reconnaîtront bien des signatures connues. . .

Nous remercions tout particulièrement Mr Michel Vincent de « CEVENNES MAGAZINE »

pour son autorisation à reprendre en grande partie un texte paru sous le titre « Inventaire des églises en 1905 ».

Danièle POULLET – Conseillère Municipale



ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DE SAINT-CHAPTES

L'Association des donneurs de sang de Saint-Chaptes organise des collectes de sang au foyer Pierre CLAVEL (situé sur le champ de foire de Saint-Chaptes).

Les prochaines collectes auront lieu les : 16 février, 18 mai, 7 septembre et 16 novembre 2018.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Christian CHABAUD : cm.chabaud@wanadoo.fr

ou l'Association : dondusang.stchaptres@gmail.fr

Votre geste peut sauver des vies : aujourd'hui celle des autres, demain peut-être la vôtre !



UN ATELIER VANNERIE A SAINTE-ANASTASIE

Il vous est proposé sur Sainte-Anastasia un atelier vannerie une fois par mois.

Un vannier se mettrait à notre disposition si nous constituons un groupe de 6 à 8 personnes. Le cours se ferait sur la journée et son coût serait de 35€ par personne.

Chaque participant repartirait en fin de journée avec sa réalisation.

Ceux qui le souhaitent pourraient prévoir un plat afin de déjeuner autour d'un repas partagé.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de vous faire connaître auprès de : Marilyn 06 10 91 08 82 ou d'Annie 06 86 12 71 02.



Alain d'HARBOULLÉ

un jardinier amateur, comme il en existe encore quelques uns, nous livre son exceptionnelle récolte « une andine cornue » de 1127g...



Scrapbooking - Carterie - Home déco Entrée gratuite

La FERIA du SCRAP'

ATELIERS ANIMATIONS VENTE

Espace Paul Maubon à Ste Anastasia

LES 19, 20 ET 21 MAI 2018

Renseignements : contact@scraposphere.com - 06.59.60.42.62



UNE BROCHURE SUR XAVIER SIGALON VIENT DE PARAÎTRE

Le 12 septembre 2017, coordonnée par Gard Tourisme et son Président Philippe PECOUT, une conférence de presse réunissant six maires gardois possédant sur leur commune une ou plusieurs œuvres du peintre Xavier SIGALON, s'est déroulée au Musée des Beaux-Arts de Nîmes.

Les maires de Nîmes, Uzès, Aigues-Mortes, Montfrin, Robiac-Rochessadoule et Sainte-Anastasia étaient réunis pour présenter le résultat d'un travail collaboratif qui a permis la réalisation d'une brochure permettant aux amateurs de peinture de pouvoir retrouver les toiles du peintre exposées dans notre département.

Possédant une œuvre du « portraitiste » commandée par les élus de Sainte-Anastasia il y a près de... deux siècles, il était normal que notre commune ait participé à la réalisation de cette brochure. La mise à disposition de celle-ci aux hébergeurs répertoriés de Sainte-Anastasia, associée au retour du tableau restauré dans les semaines à venir, sera un atout touristique supplémentaire pour notre commune.



Credit Photo : Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard





Le S.I.V.U des Meyrannes

Depuis plusieurs années, l'avenir du S.I.V.U des Meyrannes et le devenir de la Crèche « 1.2.3 Soleil » sont régulièrement évoqués dans notre journal municipal. La situation financière de la structure constatée il y a près de quatre ans et les charges importantes pesant sur les budgets respectifs de Dions et Sainte-Anastasia, ont amené les élus des deux communes, conscients de l'utilité de cette crèche en milieu rural, à chercher des solutions visant à pérenniser son fonctionnement.

Malgré la détermination de nombre des 39 élus de la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole à ne pas vouloir intégrer la « petite enfance » parmi d'autres compétences imposées par la loi NOTRe et après d'innombrables heures de concertations, une solution a enfin été trouvée.

Solution facilitée par l'intégration à la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole de 12 villages de l'ex-communauté de communes de Leins-Gardonnenque (au 01 janvier 2017) qui comptaient la « petite enfance » parmi leurs compétences.

Le travail considérable réalisé par ces communes dans ce domaine, associé à la détermination de leurs élus, a amené les services de la Préfecture à arbitrer et autoriser la création d'un nouveau syndicat : Le syndicat mixte de Leins-Gardonnenque.

Outre le maintien de toutes les activités liées à cette compétence, cette création prévoyait l'adhésion des communes de Dions et Sainte-Anastasia ainsi que la dissolution du S.I.V.U. des Meyrannes.

Dans cette recherche de solutions, la proximité géographique des champs d'actions de ce nouveau syndicat et du S.I.V.U des Meyrannes aura été un facteur déterminant dans la fusion entre les deux structures.

Pratiquement quinze ans après sa création, le S.I.V.U des Meyrannes est dissous depuis le 01 janvier 2018. Parmi les divers modes de gestion possibles, c'est la Délégation de Service Public (D.S.P) qui a été retenue. La D.S.P consiste à confier à un prestataire privé la gestion d'un établissement ou d'une compétence tout en bénéficiant de subventions des collectivités et garantissant le statut d'agent territorial aux employés titulaires.

La D.S.P est un mode de gestion très utilisé par les collectivités. Il permet de confier des missions (les transports en commun, la collecte des ordures ménagères....) à des prestataires qui possèdent les compétences spécifiques et/ou le matériel adapté à une activité, ce qui permet d'optimiser un service tout en garantissant un coût de fonctionnement constant.

Ainsi le service aux familles est maintenu sur un territoire où la demande est importante. Contrairement aux rumeurs infondées qui ont pu circuler, les personnels techniques titulaires (qui n'ont jamais fait partie des effectifs de la mairie de Sainte-Anastasia) conservent leur statut de fonctionnaire (grades, échelons, cotisations aux caisses de retraites...) et leur déroulement de carrière ; seul le poste de secrétariat est supprimé.

Bien que le S.I.V.U des Meyrannes soit une structure totalement indépendante vis-à-vis des communes de Dions et Sainte-Anastasia, une partie du fonctionnement administratif a toujours été assuré par du personnel communal de notre collectivité. Il en était de même pour l'ensemble des interventions techniques courantes ou l'entretien des espaces extérieurs qui étaient également assumés par Sainte-Anastasia.

Le délégataire assurera également l'entretien et le maintien aux normes du bâtiment principal qui est mis à sa disposition. Si depuis 2014, les participations communales de Dions et Sainte-Anastasia ont été divisées par quatre, la dissolution du S.I.V.U ne signifie pas que nous n'aurons plus aucune dépense afin de conserver notre crèche.

En rejoignant le Syndicat de Leins-Gardonnenque, nous adhérons à un « pôle » de 13 communes qui, ensemble, « cotisent » selon une clé de répartition pour le maintien des services spécifiques sur un territoire.

Ainsi suivant cette clé de répartition et contrairement à ce que nous constatons par le passé, toute nouvelle commune souhaitant apporter à ses administrés ce service, contribuera ainsi au fonctionnement et à l'équilibre financier du syndicat. Durant l'étude des modalités de ces transferts, le devenir du local de l'ancien R.A.M (Relais d'Assistantes Maternelles) a dû être solutionné. D'aucune utilité dans la future organisation de la crèche, une solution devrait être trouvée pour le devenir de ce petit bâtiment.

Un accord a été trouvé avec les élus de la commune de Dions afin que notre collectivité conserve, pour l'euro symbolique, ce local à des fins municipales ; je les en remercie. Ainsi une division parcellaire, en cours, va permettre son détachement afin qu'il devienne un bien « privé » de notre commune.

Avant de terminer, je souhaitais également remercier au nom de Sainte-Anastasia tous les services (la plateforme juridique de Nîmes-Métropole, la C.A.F, la Préfecture, la Trésorerie ou le Centre de Gestion du Gard...) qui ont contribué pendant ces quatre années à la « survie » et au « sauvetage » de la crèche 1.2.3 soleil sans oublier les élus du syndicat de Leins-Gardonnenque ainsi que sa directrice qui nous ont rejoint et ont participé activement à l'aboutissement de ce dossier.

Gilles TIXADOR





LA CRÈCHE



Semaine du Goût : Des ateliers découverte à la crèche...

Le palais des tous petits s'éduque dès leur plus jeune âge afin d'éveiller les enfants à la découverte des saveurs.

L'équipe pédagogique a animé différents ateliers du goût. D'abord autour du salé, sucré. Ensuite, par la découverte des fruits, leurs saveurs, leurs couleurs, puis c'était le tour des différents fromages de notre territoire et enfin une sensibilisation aux produits régionaux : brandade de morue, tapenade noire et verte, fougasse...

Un régal pour ces gastronomes en culotte courte !!!



Halloween : Nos diabolotins ont frissonné de plaisir en ce Mardi 31 Octobre

Vampires, sorcières et autres démons étaient au rendez-vous pour fêter Halloween. Aperçu en photos de cette journée démoniaque !!!



L'équipe 1,2,3 Soleil



Organisation de la vie scolaire

Depuis 2014, les services de la vie scolaire ont été restructurés. Une base de données a été créée pour réaliser le suivi des effectifs des enfants présents à la cantine et à la garderie municipale. Elle a également permis un suivi des facturations plus rapide, progressivement transmises aux parents par voie électronique.

Bon nombre de familles ont régularisé leurs paiements aidant ainsi considérablement la commune en manque de liquidités. Nous tenons à les en remercier. Pour quelques familles minoritaires, les relances pour retards ou absences de paiements sont malheureusement toujours constatées. Tout cela génère un important temps de travail pour les agents municipaux. Désormais, les contentieux sont transmis très rapidement en Trésorerie en cas de retards 2 mois consécutifs.



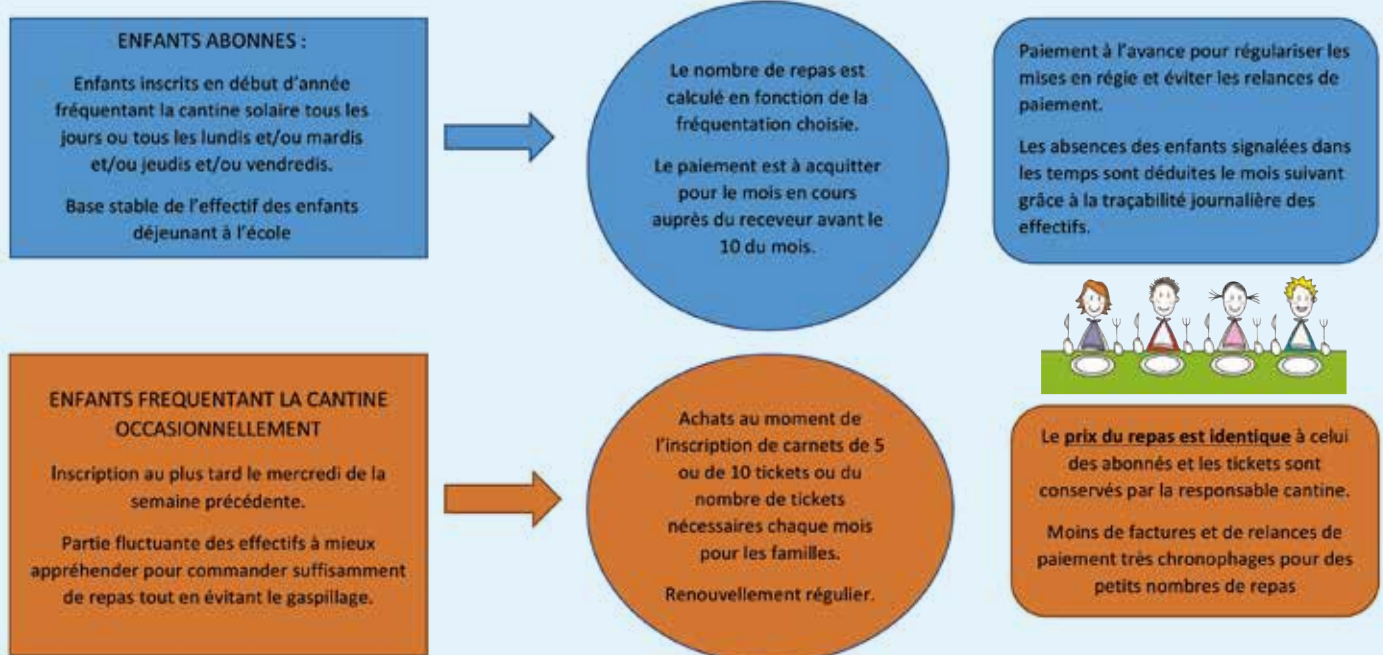
Depuis la rentrée 2016, un nouveau traiteur livre notre cantine. Il a été choisi par appel d'offres et en concertation avec les élus des parents d'élèves pour ses approvisionnements en circuits courts raisonnés et agriculture biologique, pour les élaborations en frais et pour l'originalité et la diversité des menus proposés. Cela implique pour la commune de connaître plus tôt les effectifs de cantine.

Le nombre des abonnés (enfants mangeant régulièrement à la cantine 1, 2, 3 ou 4 fois par semaine) est bien connu. Les enfants mangeant occasionnellement pouvaient s'inscrire jusque là le jour même. D'importantes variations des effectifs de ces « repas occasionnels » ont été constatées durant l'année scolaire 2016/17. Une mauvaise connaissance du nombre de repas génère soit un manque de nourriture soit un gaspillage si trop de repas sont commandés et donc des surcoûts et à terme une probable augmentation du tarif du repas. De plus, les encaissements des régies par la Trésorerie sont parfois longs (délai entre l'établissement du chèque et son encaissement régulièrement signalé par les parents) et interrompus à certaines périodes (fin d'année civile et fin d'année scolaire). C'est pourquoi, beaucoup de communes demandent un paiement des repas cantine en début de mois pour le mois en cours. La commission enfance, famille et vie scolaire d'août 2017a travaillé sur tous ces points et a acté à l'unanimité les modifications de fonctionnement de la vie scolaire. Ces dernières ont été ensuite adoptées en conseil municipal pour mise en œuvre dès la rentrée 2017. Concernant la garderie municipale moins soumise à un impératif de réservation, les paiements sont à effectuer en début de mois suivant.

- Rappels :
- Règlement auprès du Receveur municipal : tous les matins de 8 h à 9h.
 - Le paiement par chèque est préférable
 - 2 régies de paiement différentes : 1 pour la cantine et 1 pour la garderie

Blandine PANAFIEU
Adjointe-au-Maire en charge des affaires scolaires

La cantine : comment ça marche ?





Réflexion sur les rythmes scolaires

Le 30 juin dernier, le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé, par décret, de nouvelles conditions d'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme reste donc en place avec de nouvelles possibilités d'évolution. La communauté éducative (équipe pédagogique, élus des parents d'élèves et de la commune) a opté pour un maintien du dispositif existant pour l'année scolaire 2017/2018. L'objectif était bien de se donner le temps de réfléchir en toute objectivité aux nouvelles possibilités d'organisation et à leurs conditions de mises en œuvre.

LA REFORME

- Mai 2014 : la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est confirmée.
- Cadre général : instauration de l'école une 5^{ème} matinée et réduction de 45 mn par jour de la durée d'enseignement
- Toute organisation différente nécessite une dérogation via un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui doit être validé par les services compétents de l'Etat (Inspection académique, DDCS et CAF)

LA DEMARCHE DANS NOTRE COMMUNE

- Avril 2014 : suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves, la commune a déposé une demande de dérogation au cadre général des rythmes scolaires.
- Un 1^{er} PEDT a été déposé en 2014 et validé par les services de l'Etat pour 3 ans. Son renouvellement a été déposé le 2 mai 2017. Il a été validé pour 3 ans par les services compétents de l'Etat.
- La commune a obtenu la dérogation pour organiser les TAP le jeudi après-midi.
- Le centre de loisirs est créé uniquement pour l'activité TAP du jeudi après-midi.
- Un plan de formation est en œuvre pour former un agent municipal au BAFD dans les 5 ans.

Au bout de 3 ans de fonctionnement du centre de loisirs dans le cadre des TAP, le bilan de la fréquentation des TAP par les enfants est de plus de 80 %. Une centaine d'enfants de maternelle et d'élémentaires fréquente les TAP le jeudi après-midi en période scolaire. Les enfants de maternelle, animés par les agents ATSEM, ont des temps de repos / sieste et réalisent des ateliers de durée adaptée à leur tranche d'âge. Les enfants d'élémentaire suivent deux ateliers d'initiation par après-midi sur des périodes de 7 semaines. Citons des activités culturelles (découverte du territoire, patrimoine), sportives (football, basket-ball, escalade, courses d'orientation, spéléologie, escrime, tennis, badminton, danse, Xi Gong...), artistiques (théâtre, sculpture, poterie), ludiques (jeux de société, échecs, jeux de cours) ou manuelles (fabrication d'objets, décorations, cuisine...). Les animateurs sont des intervenants qualifiés issus du personnel municipal, des intervenants extérieurs ou des bénévoles de la commune que nous remercions. Le financement de ces activités est réalisé grâce au fonds d'amorçage dont bénéficie la commune grâce à la validation de son PEDT ainsi que de l'aide spécifique rythmes éducatifs grâce à une convention signée avec la CAF. Les parents participent symboliquement à hauteur de 1 € par après-midi et par enfant inscrit.

Le comité de pilotage s'est réuni pour réfléchir à l'évolution du dispositif.

Plusieurs axes de travail se dégagent :

- Quel(s) rythme(s) adopter dans l'intérêt des enfants ? Quel(s) rythme(s) est (sont) le(s) plus favorable(s) à l'apprentissage des enfants ? Peut-on différencier l'organisation scolaire des enfants des maternelles de celle des enfants de l'élémentaire ?
- Seul le retour à un cadre général de 5 matinées d'enseignement et 45 mn de moins par jour ne nécessite pas de demande de dérogation. Les membres du comité de pilotage s'accordent sur le fait de ne pas revenir à ce cadre général synonyme de temps plus importants de garderie pour les enfants des parents qui travaillent.
- Toute autre évolution nécessitera de prévoir une nouvelle organisation territoriale pour demander une nouvelle dérogation. Ainsi, le retour à une semaine de 4 jours nécessiterait de mettre en place un système de garde le mercredi pour les enfants dont les parents travaillent. Concrètement, cela reviendrait à ouvrir un nouveau centre de loisirs pour les activités extra-scolaires du mercredi. A ce jour, notre personnel est toujours en formation et passera son diplôme dans les mois à venir. L'ouverture de ce centre est conditionnée à l'obtention de ce diplôme et nécessite des procédures administratives précises soumises à des délais d'instruction conséquents. Techniquement, il ne sera pas possible d'envisager une ouverture en septembre 2018. Son financement sera réalisé grâce à un conventionnement avec la CAF et directement par les parents des enfants inscrits en fonction de leur revenu (habituellement 14 à 18 €/jour et par enfant dans ce type de structure).



• Concernant le financement des TAP, le maintien du fonds d'amorçage pour les communes ayant un PEDT validé est assuré jusqu'au 31 décembre 2018. Après cette date, nous ne disposons à ce jour d'aucune information. Ce fonds d'amorçage est fondamental et finance la majeure partie des interventions extérieures ainsi que l'achat de matériel. Actuellement, la participation symbolique des familles (1 € par enfant et par jeudi après-midi) est entièrement conditionnée au maintien de ce financement.

Afin de poursuivre cette réflexion, les Services de l'Etat compétents sur ces questions ont été sollicités pour clarifier bon nombre de points encore flous. Une nouvelle réunion de travail est prévue en janvier. L'objectif du comité de pilotage est de communiquer auprès des parents d'élèves début 2018.

Le Comité de Pilotage

Les membres du Comité de pilotage

Représentants des Enseignants : M^{mes} Béchard et Taddéi

Représentants des Élus des parents d'élève : M^{mes} Deschanel, Duny, Jazède, Ménaldo et Quarlin-Plagnol.

Si vous souhaitez les contacter : Parents.sainte-anastasia@outlook.fr

Représentant de la Commune : M^{me} Panafieu

Changement du vidéoprojecteur de la classe de CM2

Le vidéoprojecteur du TBI de la classe de CM2 a été remplacé. En effet après 9 ans d'installation, le bruit du moteur et la mauvaise qualité de lumière limitaient fortement son utilisation. Dans un objectif de transition vers la classe de 6ème où ce matériel est très utilisé, la municipalité a décidé d'investir dans un nouveau vidéoprojecteur.

L'ENT à l'école

L'Environnement Numérique de Travail a été testé en CM2 sur l'année scolaire 2016/2017. La convention liant la Commune et l'Académie a été renouvelée cet automne. Désormais, l'ensemble de l'école est abonnée. Pour le moment, seules les classes de maternelle et CM2 ont prévu de l'utiliser. Rappelons que cet outil sécurisé par identifiant et mot de passe permet aux enfants, enseignants et parents de communiquer (messagerie, blog, mise à disposition de ressources : leçons ou exercices).



La commune de son côté souhaite à terme mettre en place une page portail communal vie scolaire qui permettra de communiquer en direction des familles.

Spectacle de Noël

Ce samedi 16 décembre, petits et grands se sont retrouvés dans notre foyer pour le traditionnel goûter de Noël organisé comme chaque année par la Commune. Cette année le spectacle avait été préparé durant les temps d'activités périscolaires :

- Les enfants de maternelle ont interprété des chants de Noël.
- Les CP, CE1 et CE2 ont interprété « une tournée de Noël mouvementée ». A quelques jours de Noël, le père Noël perd la mémoire et la tournée du 24 décembre risque d'être annulée. Tous les lutins cherchent une solution afin que Noël ait bien lieu... Ils font appel à « la brigade des lutins chahuteurs », était-ce bien raisonnable ?

- Les CM1 et CM2 ont quant à eux découvert que le père Noël avait disparu pendant sa sieste sans que personne d'autre s'en aperçoive, pas même la mère Noël... Ils ont mené l'enquête pour démasquer les vilains lutins qui ont enlevé notre cher père Noël.

Le père Noël, enfin retrouvé, est venu ensuite saluer nos petits acteurs et spectateurs. Les enfants ont ensuite partagé en petits groupes le goûter traditionnel. L'APE avait également préparé des boissons chaudes et les parents ont pu ainsi partager ce beau moment de convivialité.





VIE LOCALE

En Bref



La direction de la Poste informe ses usagers que les agences postales installées dans les mairies ne peuvent plus recevoir, depuis le 1^{er} janvier 2018, les dépôts d'espèces émanant des entreprises, associations ou paroisses. Ces dépôts ne sont acceptés que par les Postes.



INFO NIMES – METROPOLE

A compter du 1^{er} janvier 2018, votre déchèterie de rattachement ouvrira selon les horaires suivants :
Du Lundi au Samedi de **8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30** (fermeture dimanche et jours fériés).



Coupures d'électricité

Il y a quelques semaines, nombre d'entre vous ont été victimes de coupures d'électricité et auront noté la présence de plusieurs groupes électrogènes sur Russan et sur la RD 418. La réalisation de travaux importants sur le réseau d'approvisionnement des divers transformateurs alimentant le village et quelques Mas a obligé ENEDIS à disposer plusieurs groupes électrogènes de substitution. Outre la disparition momentanée de l'impulsion déclenchant les « heures creuses » et l'absence d'éclairage public, certains secteurs n'ont connu aucune perturbation. Ce sont des pannes de matériels qui ont été à l'origine des diverses coupures et, comme toute avarie, elles ne peuvent être anticipées ou faire l'objet d'une communication préalable.

Le PACS EN MAIRIE DEPUIS LE 01 NOVEMBRE



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité. En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

- Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



MON MAÎTRE QUE J'AIMAIS TANT, OÙ ES-TU ? ... POURQUOI M'AS-TU ABANDONNÉ ?

Si nos compagnons pouvaient parler, voici la douleur profonde qu'ils exprimeraient bien trop souvent. En tant qu'humains dotés d'un esprit de compréhension et d'analyse, comment pouvons-nous concevoir l'abandon au froid, à la faim, au danger... de celui qui fut notre compagnon ?

Eh bien oui, j'ai un animal, je l'assume, je le confie, je le donne, mais je ne l'abandonne pas !

RAPPEL : L'abandon volontaire d'un animal est passible des peines prévues à l'article 453 du code pénal (amende et/ou emprisonnement)

Animal en divagation (article 2 de la loi du 22.6.1989 codifié à l'article 213-1 du Code rural)

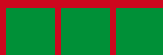


Un très joli succès pour un vide-greniers au cœur de village

Une belle affluence sur la place de Russan le dimanche 18 juin pour le vide-greniers organisé par « l'Entente du Gardon ». 35 emplacements avaient été attribués et les premiers exposants étaient déjà en attente d'installation dès 6h00 du matin.

L'association organisatrice avait, pour cette première édition, centralisé les emplacements sur la place et l'Avenue des Sept permettant ainsi aux visiteurs extérieurs de chiner en découvrant l'un des lieux emblématiques de Sainte-Anastasié.

« Cette première édition est une vraie réussite : beaucoup de visiteurs, des exposants ravis et du grand soleil ! ». Daniel GRIOLET, Président de l'Association, tient à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée et leur donne rendez-vous le **Dimanche 27 mai 2018**.



DANIEL GRIOLET A L'HONNEUR

Le 8 septembre dernier, une cérémonie bien sympathique s'est déroulée à l'espace Paul Maubon au cours de laquelle Daniel Griolet a reçu des mains du Président Anjolras, la médaille d'or du district Gard Lozère de football. Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour du verre de l'amitié. Félicitations à Daniel pour son engagement sans faille au service de ce sport.

LE NOUVEAU BUREAU DE L'ENTENTE DU GARDON

Président : Griolet Daniel
 Vice-Président : Zenasni Boucif
 Trésorier : Carmona Marie-Christine
 Trésorier Adjoint : Coulet Olivier
 Secrétaire : Cerbigon Marine



LOTO LE SAMEDI 13 JANVIER 2018 A 16H00
 au foyer de l'Espace Paul Maubon de Sainte-Anastasié
 Venez nombreux !
 Voyage, bons d'achat, de nombreux cadeaux !





UNE NOUVELLE SAISON POUR L'ENTENTE

L'Entente du Gardon accueille cette saison 150 licenciés répartis en 10 équipes qui représentent les couleurs de notre commune dans tout le département.

Merci aux éducateurs pour leur implication :

- U6-U7 : Laure BARONIA et Alexandre MARTINEZ
- U8-U9 : Emmanuel PASCAL
- U10-U11 : Mickaël BETO et Cathy LIOVE
- U12-U13 : Stéphane OSET et Olivier LEVEQUE
- U14-U15 : Mahjoub FAZAI
- Féminines : Daniel GRIOLET et François MARTINEZ
- Seniors : Jawad EL MAZI



Responsable technique : Olivier POULET

L'Entente, c'est aussi un site internet : (<http://entente-du-gardon.footeo.com>).

En 2018, nous souhaitons comme en 2017 développer le football féminin. Déjà engagée en seniors féminines, l'Entente souhaite étendre cette pratique aux catégories plus jeunes.

Daniel GRIOLET / Président



JOURNEE TAURINE A SAINTE-ANASTASIE



Cette année encore, L'Entente du Gardon a organisé le samedi 28 octobre une journée taurine à l'Espace Paul Maubon.

Après un déjeuner au stade « Jérémy Llobet », les manades du Gardon, La Clastre, du Seden et Lafon ont assuré le spectacle avec beaucoup de dextérité et proposé un spectacle particulièrement apprécié de tous. Les jeunes du village ont rivalisé d'audace pour attraper la queue ou les cornes des taureaux bien décidés à ne pas se laisser intimider...

L'apéritif et la soirée, animés par DJ Tris, ont clôturé cette journée placée sous le signe de la bonne humeur !

L'Entente du Gardon vous donne rendez-vous pour sa prochaine journée taurine le **Samedi 24 Février 2018** !

Pensez à noter !

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| Loto | Le 13 janvier |
| Journée taurine | Le 24 février |
| Tournoi Challenge Jérémy Llobet | |
| U6-U7-U8-U9 | Le 06 mai |
| U10-U11 | Le 08 mai |
| U12-U13 | Le 10 mai |
| Seniors Vétérans | Le 19 mai |
| Féminines | Le 20 mai |
| Vide-greniers | Le 27 mai |



Changement d'équipementier !
MAJESTEE EQUIPMENT - MONTPELLIER





SAINTE-ANASTASIE EN FÊTE



L'association Sainte-Anastasie en Fête nous a offert, cette année encore, une Fête Votive particulièrement réussie !

Outre les traditionnels manèges et attractions installés sur la place de Russan, les amateurs de notre Fête Votive ont pu profiter de 4 jours d'animation bien remplis. Le beau temps était au rendez-vous et l'affluence a démontré, cette année encore, l'intérêt de la population pour ce moment incontournable de la vie communale.

Daniel GRIOLET, Président de l'association, tient à remercier à la fois les bénévoles qui ont participé à la bonne organisation de cette manifestation mais également les sponsors sans qui elle ne pourrait avoir lieu. Il adresse également ses remerciements à la municipalité et aux employés communaux pour leur aide et leur soutien.

Bilan financier :

Dépenses : 43 799.33 euros

Recettes : 52 146.70 euros

Bénéfice 2017 : 8 347.37 euros

Solde du compte : 14 500 euros



A l'occasion du changement de Bureau de l'Association Sainte-Anastasie en Fête, Daniel GRIOLET tient à remercier tous ceux qui lui ont apporté leur soutien durant ses années de présidence. Il passe aujourd'hui le flambeau à un Bureau entièrement renouvelé en lui souhaitant bonne chance !



Changement du Bureau de l'Association « Sainte-Anastasie en Fête »

Président : Moreno Kelian
Vice-Président : Venchiarutti Régis
Vice-président : Verriez Simon
Trésorier : Garcia Dylan
Vice-Trésorière : Larrive Alicia
Secrétaire : Altier Jonathan
Vice-Secrétaire : Lamrani Riwan



EN 2018, LA FÊTE VOTIVE AURA LIEU DU 26 AU 29 JUILLET

La FNACA de Sainte-Anastasie organise son repas dansant le samedi 17 mars 2018 à 12h au foyer d'Aubarne. Repas servi par le traiteur Thierry Maurin, le bal sera animé par l'orchestre « Les musiciens du mardi ». Venez nombreux !



L'ACTU DE L'APE LES CANAILLES



• Retour sur la kermesse 2017

L'année scolaire 2016-2017 s'est terminée en beauté avec une kermesse placée sous le signe de la convivialité !



Vendredi 30 juin, une grande fête a regroupé parents, famille et amis des élèves de notre école. Les enfants et leurs enseignants ont une nouvelle fois offert un spectacle de qualité pour cette édition 2017 : chants et danses se sont succédés pour le plus grand plaisir des parents.

Ils ont ensuite pu jouer aux jeux traditionnels tels que la course en sac, la pêche aux canards, la course de garçon de café, la course aux costumes, etc... très appréciés par tout le monde !

Dans un second temps, les enfants se sont tous réunis pour effectuer un lâcher de ballons haut en couleur, qui se sont envolés jusqu'en Italie !

Le succès de la kermesse a été tel qu'une longue file d'attente a eu lieu devant le Food Truck où étaient proposés, entre autres, de délicieux burgers cuisinés par un papa d'un élève, qui a gentiment accepté de prendre en charge la partie restauration de la kermesse. Merci à lui et à toutes les familles qui ont patienté de longues minutes... C'était pour nous une première, nous nous engageons à améliorer ce point là l'année prochaine !

Nous en profitons également pour remercier encore une fois, les parents bénévoles, les enseignants et le personnel de la mairie sans qui nous n'aurions pu réaliser une si belle fête !

• De nouvelles actions pour l'année scolaire 2017-2018

Cette année, nous avons décidé de rajouter de nouvelles actions afin de soutenir financièrement les nombreux projets des enseignants, tels que l'achat de matériels, les sorties scolaires et la classe de découverte des CM2, qui nous ont été présentés par M^{me} TADDEI, nouvelle directrice de l'école, lors de notre assemblée générale qui a eu lieu le 28 septembre 2017.

Ainsi, nous avons proposé une vente de chocolats de Noël en partenariat avec le Maître Chocolatier Daniel STOFFEL qui a permis de réaliser un bénéfice de 200 €. Cette somme représente un coup de pouce non négligeable pour la réalisation des projets des enseignantes. Nous remercions à nouveau tous les parents, enseignantes et ASV qui ont fait de cette vente une réussite !



Autres actions à venir et à ne pas manquer :

- Loto : le 28 Janvier 2018 à 15h00 au Foyer Paul Maubon
- Marché aux fleurs et tombola du Printemps (Mai 2018)
- Kermesse le 29 juin 2018

• Vœux pour la nouvelle année



Toute l'équipe de l'APE Les Canailles vous souhaite une très bonne année 2018 ! Que vos souhaits les plus chers se réalisent, que la réussite et le bonheur vous accompagnent.

Nous poursuivrons ensemble cette année scolaire en espérant vous retrouver toujours aussi nombreux à chaque occasion !!!

Mail : contact@apelescanailles.com

Site internet : www.apelescanailles.com



Association ART ET CULTURE

Atelier peinture : mercredi matin à 9h30 (séance de 2h) : foyer Paul Maubon, hameau d'Aubarne.

Atelier Feng-shui : Pratique qui offre de multiples applications pour optimiser la circulation de l'énergie et apporter du bien-être. **Séance de 3 heures par mois (lundi après-midi)**. Participation de 5€ par séance.

Janvier 2018 : Musée Aix en Provence : Exposition Botero et Picasso

Février 2018 : Visites au musée Fabre et Fernand Michel à Montpellier

25 mars 2018 : Comédie musicale troupe de Nîmes. « Héloïse et Tristan »

Le spectacle évoque une histoire d'amour contrarié entre une femme façonnée par les paillettes et le superflu et un jeune homme musicien et romantique. 90 minutes de spectacle pur sous des airs de pop-symphonie aux reflets «jazzy». Cette comédie créée à Nîmes sera représentée en tournée d'abord locale, puis nationale pour terminer dans une salle parisienne.

<https://www.facebook.com/aimendofilms>

8 avril 2018 : Salon des créateurs. Exposition réservée aux adhérents d'Art et Culture

Mai 2018 : Les Ogres de Roussillon. Chaussures de marche conseillées (terrain accidenté)

1^{er} Juin 2018 : Repas des associations. Partenariat avec les Cigalons

Pour toute information et inscription, vous pouvez nous contacter :

Mail : artetculture.sainteanastasia@gmail.com

Tél : **06 85 72 07 95** ou le **06 86 54 33 15**



Les « Anciens » de L'atelier des enfants

Figure de Sainte-Anastasia, militante obstinée des droits humains, Georgette Charles Dominique s'en est allée en cette mi-octobre.

Depuis son installation à Russan en 1978, Georgette aura inlassablement œuvré pour le bien commun.

Elle a été la cheville ouvrière du « Comité d'Information et d'Animation », association à l'initiative de nombreuses activités culturelles et sportives. Dans un temps où la commune ne disposait d'aucune infrastructure et ne donnait aucun moyen matériel d'existence pour les associations, elle fera toujours preuve d'imagination et de dévouement.

« L'Atelier des enfants » offrira au jeune public, tous les mercredis, des activités manuelles artistiques, organisera les fêtes de Carnaval et le feu de la Saint-Jean.

Les adolescents pourront s'adonner à la pratique du canoë-kayac dans les gorges du Gardon ainsi que de l'escalade; Pour les adultes, ce seront des cours de danse, de gymnastique et de yoga .

Puis, viendra le temps où se dévoilera son talent de comédienne ! Les spectateurs des pièces de théâtre où elle jouera en compagnie de quelques autres « artistes » locaux, se souviendront de sa drôlerie et de son talent d'écrivaine. Notons ici aussi qu'elle a écrit trois livres sous le pseudonyme d'Anne Lanta.

Sa deuxième passion sera un engagement sans faille dans les rangs de la Ligue des Droits de l'Homme. Elle y mettra toute l'énergie nécessaire pour défendre les valeurs de solidarité et de fraternité qui ont été le fil rouge de sa vie.

Elle s'en est allée retrouver Jean, son époux, dans les vagues de la Méditerranée avec l'espoir de rejoindre les côtes algériennes, pays de son enfance, si cher à son cœur.

Pour un groupe d'amis de Georgette - Jean-Louis GINER



Le Qi Gong, gym ou art thérapeutique ?

Cette question dépend de l'engagement du pratiquant.

Un art, si l'on étudie avec persévérance :

- le mouvement, le plus souvent lent.
- la respiration étroitement liée aux mouvements.
- le placement du corps dans l'espace !
 - localisation du centre de gravité.
 - poids du corps réparti sur les deux pieds.
 - position des genoux, du bassin, des bras, des épaules, de la tête.

Bien des personnes pensent qu'étant très actives, elles ne peuvent pas développer des gestes lents. Leur besoin de bouger, vite et fort, leur paraît nécessaire. Très souvent, nous pouvons observer que leur corps fonctionne en sur-régime, avec des mouvements pas toujours très coordonnés.

Le Qi Gong développe la précision, l'endurance, la concentration.

C'est la respiration qui conduit à cette fameuse concentration. Cette pensée dirigée sur les différentes parties du corps : le visage, la colonne vertébrale, le bassin, les épaules, la poitrine, donne ainsi une sensation de fluidité et de tonicité des gestes.

Chacun peut se déterminer en fonction de ses besoins :

- garder un corps souple.
- ralentir le vieillissement.
- décupler ses capacités physiques et intellectuelles.
- plus grande résistance à la fatigue.
- lutte contre le stress.
- amélioration de ses capacités d'adaptation.

Plus l'ambition est élevée, plus il faudra y consacrer du temps.

La route du Qi Gong n'est pas si difficile, les résultats positifs sont nombreux et naturels.

Ce qui compte par-dessus tout, c'est la persévérance !

ALORS, BON COURAGE !

Gilbert HOULONNE
Infirmier, professeur de Qi Gong



LE CIGALON n'encartera plus ses membres, il se modernise.

Il est d'usage d'attribuer une carte d'adhésion aux membres de l'association contre le versement d'une cotisation annuelle. Cette cotisation, au-delà de sa fonction d'adhésion, permet tout simplement à l'association de fonctionner. L'adhésion est de 16 € pour l'année 2018. Le Cigalon modernise son système d'adhésion. La dématérialisation est le principe général. La dématérialisation est liée au courant développement durable qui valorise les informations sans papier. C'est la mort de la carte et du timbre emblématique. Simplifions le travail du Bureau.

Une liste nominative des membres est tenue par informatique, avec l'ensemble des renseignements nécessaires à la gestion de la vie associative. Un tel fichier ne nécessite pas de déclaration préalable à la CNIL ; il s'agit de la dispense d'agrément n°8 qui concerne les traitements de données personnelles mis en œuvre par toute association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 dans le cadre de la gestion administrative de ses membres et donateurs.

Mais qui peut adhérer ?

Le Cigalon est une association ouverte. L'adhérent est une personne physique, retraitée ou non, qui souhaite se retrouver pour des moments de partage, de loisir, de solidarité ou de culture.

La cotisation de l'adhésion couvre l'année civile, elle prend fin ou est à renouveler fin décembre.

Le club « Le Cigalon » est ouvert tous les mardis après-midi, à l'espace Paul Maubon à partir de 14h.

Découvrez le sur le blog des associations : <http://assoc-steanastasia.simplesite.com>

Le Bureau





L'escrime au bâton long

Club de Sainte-Anastasie saison 2017-2018

Bonjour, je vais essayer en quelques mots, de présenter ce qu'est l'escrime au bâton dans la tradition des arts martiaux Chinois.

Le fait de manipuler un bâton d'1,50m n'est pas aisé, il ne faut pas se décourager et on obtient rapidement un certain plaisir. Les combats sont codifiés ou libres avec contrainte, à deux ou à plusieurs.

L'apprentissage est progressif.

On favorise l'équilibre du corps, la respiration naturelle dans le geste.

Cette année est déjà bien avancée, homme ou femme, nous vous accueillerons avec plaisir.

On peut débiter à n'importe quelle période de l'année.

Nous commençons la séance par des assouplissements et un échauffement.

Ce type d'escrime réveille la puissance interne du corps, et le maintien dans un bon état de santé.

Nous nous adapterons aux nouveaux venus dans le respect de la progression cohérente du groupe.

Il n'y a pas de compétition. Le principal est d'écouter son corps, de pratiquer à son rythme.

Comme dans tous nos clubs, nous vous proposons **3 cours d'essais gratuits**.

Le tarif annuel est de **65€** assurance comprise. Des stages au week-end sont proposés avec les clubs associés.

Les séances se passent à la grande salle Paul Maubon du foyer d'Aubarne

le Mercredi Soir de 19h à 21h.

Cours Adultes ou + de 16ans. De Septembre à Juin y compris vacances scolaires !

Stage à Sainte-Anastasie le 2 et 3 Juin 2018. Débutants admis.

Animateur : Christian Maurel, contact : 06 78 77 24 23 ou 04 66 04 17 79

Site : assoc-steanastasie.simplesite.com



GYM-DETENTE

Au foyer Espace Paul Maubon



COURS DE GYM TONIC

Lundi de 20h à 21h et mercredi de 18h à 19h

COURS DE GYM DOUCE

Vendredi de 9h à 10h

Contacts M^{me} FABRÉGAS : 04 66 81 06 39

M^{me} VINATIER : 04 34 04 32 71

M^{me} AUBERT : 04 66 81 04 23

TARIF ANNUEL : 100€ les 3 cours

Email : gymdetentesteanastasie30@sfr.fr

Age minimum 16 ans si accompagné d'un parent





Les Chatgabonds



Chers villageois,

Toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2018.

Voici maintenant un peu plus de 2 ans que les chatgabonds existent et nous sommes très heureuses de constater que notre investissement porte ses fruits.

Certains quartiers ont retrouvé leur sérénité avec des chats beaucoup plus calmes suite à leur stérilisation.

Nous avons effectué plus de 60 stérilisations à ce jour. Ainsi, très peu de chatons ont été signalés dans nos rues.

Les quelques bébés capturés ont été socialisés et adoptés par de gentilles familles, et leurs mères stérilisées et relâchées sur site ; notamment dans le hameau de Vic, où il reste quelques minous à prendre en charge.

Il y en a sûrement d'autres, alors n'hésitez pas à nous tenir informées si vous avez connaissance de chats ou chatons errants dans le village.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues nous rendre visite au vide grenier du 3 septembre 2017, ainsi que celles qui ont fait des dons pour la réalisation de celui-ci. Cela a été une grande réussite pour notre association.

Merci à nos adhérents pour leurs soutiens et leurs dons, car ils nous permettent d'exister.

Ci-joint, nous mettons à votre disposition un bulletin d'adhésion qui vous permettra de devenir adhérent et/ou de faire un don. Votre soutien est essentiel pour nous permettre de continuer notre action. Merci d'avance pour votre générosité.

Un grand merci à Véronique, la présidente, ainsi qu'aux 2 autres membres, d'avoir pris l'initiative de créer cette association en 2015. Elle est devenue essentielle pour contribuer à la sérénité du village et aux bien-être des minous.

Virginie et l'équipe des Chatgabonds.

Notre bureau

Véronique MAJEWSKI : 06 13 36 01 67

Virginie BOURON : 06 11 32 82 53

Jessica DE CORO : 06 26 39 16 80

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE TIENDRA LE 15 JANVIER 2018 A 19H AU
FOYER D'AUBARNE, NOUS VOUS INVITONS À VENIR NOMBREUX POUR
NOUS AIDER À PORTER LA CAUSE QUI NOUS TIENT TANT À CŒUR.





SAINTE-ANASTASIE PATRIMOINE

Pour participer à la restauration de notre patrimoine local, sa mise en valeur, vous pouvez adhérer à l'association, mettre à disposition vos compétences historiques, techniques, administratives...
Et participer à nos projets, dans le cadre d'une démarche de cohésion sociale.

Contact : sainte.anastasia.patrimoine@gmail.com

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE RUSSAN

Le premier acte de la restauration de l'église de Russan a commencé, avec la notification par la commune de la commande de l'étude préalable (9000 € HT, avec à minima la subvention de la DRAC à hauteur de 3600 €).

Cette étude doit fournir :

Un relevé d'architecte du bâtiment établi en plan coupe et élévation à l'échelle 1/50^{ème}.

L'étude préalable de restauration avec établissement d'un diagnostic d'ensemble, description et estimation des travaux de restauration établie sur la base d'un avant-métré.

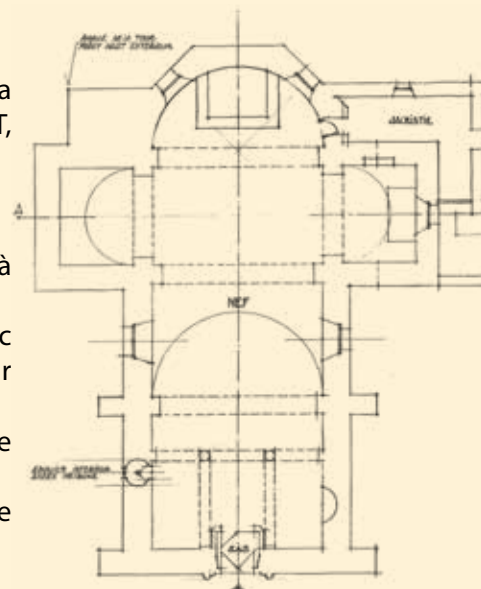
Proposition de découpage en tranches fonctionnelles et financières de travaux.

Ce dossier servira de base aux dossiers de demandes de subventions et de consultations.

Dans ce cadre, **Sainte-Anastasia Patrimoine** a rassemblé toute la documentation existante sur les travaux durant les 40 dernières années complétée par les documents administratifs, cadastre, avis de classement.

Afin de mieux appréhender la source des remontées d'humidité dans les murs, source des dégradations des décors muraux, nous avons en accord avec l'architecte, procédé à un sondage sous le dallage pour appréhender l'humidité bloquée sous la chape, permettant de compléter le diagnostic en vue du traitement du futur dallage.

Dans le cadre des dons, **Sainte-Anastasia Patrimoine** a récolté à ce jour près de 2000 € qu'elle affectera à cette restauration



Plan rez-de-chaussée
Eglise de l'architecte Antoine Bruguerolle

INITIATIVES POUR LA COLLECTE DE FONDS DESTINÉS À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE RUSSAN

Dans le numéro de juillet du journal municipal Le Castellans, nous avons fait le point sur la collecte de ferraille, complétée depuis par le don d'un pressoir par un de nos concitoyens, qui a été aussitôt revendu pour un nouvel usage.

Autre initiative qui a rassemblé à l'église de La Calmette environ 100 personnes pour un récital d'orgue des principales œuvres de Bach, interprété par l'abbé Marc Bourguin, avec la logistique de l'association paroissiale de La Calmette.



Un moment d'échange et de convivialité s'est tenu sur le parvis de l'église et le Président de Sainte-Anastasia Patrimoine, après un bref rappel du rôle et des actions de l'association, a remercié l'abbé Bourguin pour son interprétation, les membres de l'association paroissiale de La Calmette pour leur aide logistique et les participants pour leur générosité au profit de ce projet.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Sainte-Anastasia Patrimoine a mené, après accord de la commune, deux actions lors des journées du Patrimoine :

Un sondage dans le sol de l'église (voir l'article sur l'étude préalable).

Le nettoyage du site de l'éolienne pour lui redonner une visibilité : après une opération de débroussaillage mécanique, les bénévoles ont coupé arbustes, ronces, lierres, dégagé l'intérieur du socle de l'éolienne des dépôts sauvages, réouvert l'accès aux puits et dégagé le côté sud de la citerne, et retrouvé le lavoir.



BROCHURE GARD TOURISME SUR XAVIER SIGALON



L'initiative de 6 communes (*) du département du Gard et de Gard Tourisme a permis la réalisation d'une brochure partenariale présentant l'œuvre du peintre Xavier Sigalon au travers d'une balade originale et touristique dans 6 communes du Gard.

Cette brochure est disponible dans les offices de touristes, les villes présentant les œuvres et sera distribuée aux hébergeurs recensés de la commune de Sainte-Anastasia.

Sainte-Anastasia Patrimoine a participé à ce projet en assurant la liaison entre Gard Tourisme et la restauratrice de l'œuvre et en fournissant des éléments de bibliographie et iconographie en notre possession.

Jean MINIER

(*)Nîmes, Aigues-Mortes, Montfrin, Sainte-Anastasia, Robiac-Rochessadoules, Uzès

ADOPTEZ UNE JARDINIÈRE!!!!

UNE JARDINIÈRE COMMUNALE, CONFIEE A VOS SOINS

APPEL aux VOLONTAIRES

Russan, Aubarne, Vic, Campagnac, La Bégude, nos Bourgades et autres Mas, tous présents pour le lancement de la Campagne d'Embellissement de la Commune.

Nous voulons associer tous les habitants autour du projet dont l'objectif est de : « végétaliser » notre Commune. Vous allez pouvoir offrir à vos concitoyens, le spectacle coloré de votre jardinière attitrée, témoigner de votre engagement et fédérer sur le nouvel aspect des villages dans le respect des contraintes de voirie. Assistés dans cette démarche par les Services Communaux et l'Association Sainte-Anastasia Patrimoine ainsi que du département pour la fourniture des plants.

Sensibilisés à l'enjeu promotionnel, vous serez les dépositaires d'une jardinière et favoriserez son épanouissement pour que chaque village soit en symbiose avec la tendance encourageante du Développement Durable. Ensemble, soyons dignes du classement par l'UNESCO comme « réserve mondiale de biosphère ».

Merci aux Habitants de Sainte Anastasia, votre contribution est essentielle et indispensable. Nous comptons sur votre participation pour la réussite de cette opération solidaire.

Que la Campagne d'Embellissement commence !

Contactez : La Mairie de Sainte-Anastasia 04.30.06.52.00 - mairie@sainte-anastasia.fr
ou l'Association Sainte-Anastasia Patrimoine sainte.anastasia.patrimoine@gmail.com



Marie-José ORTA



Sainte-Anastasie Danse

Les adhérents de Sainte-Anastasie Danse vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous avons le plaisir de vous présenter notre programme pour l'année 2017/2018

Quatre ateliers sont proposés chaque semaine à Sainte-Anastasie à la salle Paul Maubon :

Les lundis : claquettes, danses de salon, gym Pilate.

Les jeudis : danses traditionnelles.

Nous coopérons avec l'association de danse d'Arpaillargues : Les Amis des Danses du Monde, qui propose :

Les mardis : danses traditionnelles de 18h30 à 20h pour tous et de 20h à 21h danseurs confirmés.

Les mercredis : danses de salon de 20h à 21h et gym Pilate de 21h à 22h.

Les adhérents se sont retrouvés le **1^{er} dimanche de septembre 2017** avec les nouveaux pour une journée plein air avec paëlla, dans une très bonne ambiance.

Le **30 septembre 2017**, a eu lieu le bal folk avec le groupe Vira Solelh de Millau (Aveyron).

Au mois de janvier 2017, nous avons fêté le poète écossais BURNS, avec la dégustation du plat traditionnel : le haggis, accompagnés par un joueur de cornemuse. En 2018, nous le fêterons le **mardi 23 janvier 2018 à Arpaillargues**



Chaque année, nous organisons 1 ou 2 stages de danses qui se tiennent sur un week-end. Ils sont toujours très appréciés. Celui de 2018 est à l'étude. Nous communiquerons dessus dès qu'il sera prêt.

Les associations de Sainte-Anastasie et d'Arpaillargues ont participé au **Téléthon le vendredi 8 décembre 2017 à St-Quentin la Poterie.**

La soirée s'est déroulée de la façon suivante :

- de 19h à 20h30 : démonstration de danses par les 2 associations et animation d'un mini bal pour tous.
- 20h30 à 21h30 : repas proposé par l'association du Téléthon de St-Quentin la Poterie.
- 21h30 à 23h30 : concerts. Avec « Les Gorilles ».



Le samedi 3 mars 2018 aura lieu notre traditionnel bal de la Saint-Patrick.

Lieu : espace Paul Maubon

Groupe : Dancing Feet, groupe écossais.

Tarif : 5€, gratuit pour les moins de 16 ans.

Horaire : 21h pour le bal. Possibilité d'un repas 16€ (repas +bal).

Attention il est impératif de s'inscrire places limitées.

Venez si possible habillé aux couleurs de l'Irlande ...



Le samedi 24 mars 2018 aura lieu une soirée « danses de salon » sur Arpaillargues. Chacun apporte un plat sucré ou salé pour un repas de partage, toujours dans un bon esprit de convivialité.

Les non-adhérents à l'association sont bien sûr les bienvenus aux diverses manifestations.

Il n'est pas nécessaire de savoir danser. Il faut juste avoir le sens du rythme et oser nous rejoindre. La bonne humeur et l'ambiance sont toujours au rendez-vous.

Pour finir voici une information recueillie dans la revue *Frontiers in Human*.

Les bienfaits de la danse contre le vieillissement du cerveau

*Le fait d'apprendre sans cesse de nouveaux mouvements dans différents styles de danse, de rythmes permettrait d'améliorer la mémoire, l'apprentissage et l'équilibre, des fonctions qui se dégradent sous l'effet du vieillissement.. Etude dans la revue **Frontiers in Human Neuroscience**.*

A cela, il ne faut pas oublier le lien social qui se crée : Je danse avec l'autre, je danse avec les autres, je partage la danse... j'écoute ...



Cette année le groupe de danse traditionnelle à Sainte-Anastasie étant complet, les personnes désireuses de danser peuvent venir à l'atelier d'Arpaillargues.

Contact : berangerem30@orange.fr - 04 66 63 05 55

Michel MARTIN, président de l'association et les adhérents remercient la municipalité de pouvoir disposer de l'Espace Paul Maubon pour leurs différentes activités et manifestations.



Vin de pays du Duché d'Uzès

Vin de pays d'Oc

Hameau de Vic, 30190 Sainte
Anastasie

Tél. 04 66 81 05 61

port : 06 17 22 40 45



COIFFURE

SALON DE
DE
COIFFURE

FEMMES

ENFANTS

HOMMES

5 RUE DU CHÂTEAU D'EAU | 30190 DIONS | SALON DE COIFFURE & DOMICILE | 06.16.84.80.90

Shampooing coupe coiffage pour hommes : 13€

Shampooing coupe brushing pour dames : 22€

Couleur coupe brushing : 40€

Mèches : entre 15 et 35€

Adelaïde

ENTREPRISE BANCEL

MENUISERIE



Bois - Alu - PVC
Neuf et rénovation

Fenêtres - Porte Fenêtre - Porte d'entrée - Porte intérieure
Volet battant & roulant - Porte sectionnelle - Cuisine - Agencement

POMPES FUNÈBRES BANCEL



ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES
CHAMBRE FUNÉRAIRE
CONTRATS OBSÈQUES
CÉRÉMONIE SONORISÉE
Caveaux (entretien, nettoyage)
Articles funéraires (fleurs, plaques)

Une équipe à votre service dans un environnement privilégié

30190 Sainte-Anastasie • bancel.men@wanadoo.fr • 04 66 81 03 36

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Numéros Utiles

Mairie	04.30.06.52.00	Ecole publique	04.66.63.12.28
Cantine scolaire	04.66.63.02.28	Bâtiment Crèche	04.66.63.95.33
Bibliothèque	06.46.31.69.24	Gestion Crèche	04.66.63.00.80
Repas à domicile (65 ans et plus, malades et handicapés) - Prix repas : 5,26 euros - Tél. SAVEUR-SERVICE – 06.29.38.91.52			

Services d'Urgence

15 Samu - 17 Police / Gendarmerie - 18 Pompiers - 112 Toutes urgences

Gendarmerie St-Chaptes	04.66.81.20.73	Conseil Départemental	04.66.76.76.76
Cabinet médical	04.66.81.07.58	Préfecture	0820.09.11.72
Docteur VIAN	06.25.65.18.73	Eau potable : Nîmes Métropole	04.66.02.55.55
Docteur MEYRAND	06.22.02.58.40	Assainissement	04.66.02.55.55
Anne ALLEMAND (Kinésithérapeute)	04.66.63.81.69	Centre de loisirs de Blauzac	07.50.28.72.30
Assistante sociale (sur RDV)	04.66.03.48.00		
Centre anti-poison Marseille	04.91.75.25.25	Infirmières	
SOS Mains – Urgences	04.66.04.31.46	BOURDIN Alexia	04.66.63.07.78/06.27.79.28.01
SOS Médecins Nîmes	04.66.36.70.22	GAUBIAC Muriel	04.66.20.24.08/06.13.66.48.82
Pharmacie La Calmette	04.66.81.09.20	LACOMBE Christelle	04.66.22.31.63/06.21.23.57.95
Pharmacie Saint-Chaptes	04.66.81.20.88	PENE Bruno	06.03.93.09.91
Cabinet vétérinaire La Calmette	04.66.81.01.04	VERGNES Gina	06.03.93.09.91
EDF-GDF	0810 030 810	Permanence parlementaire de Madame Annie CHAPELIER	
ERDF	0810 058 714	Député du Gard – 4 ^{ème} circonscription	
Nîmes Métropole (standard)	04.66.02.55.55	1 bis, rue Michelet – 30100 Alès	
Nîmes-Métropole Déchetterie : ramassage des recyclables (tri sélectif) : Hameaux de Russan, Vic, Campagnac et Les Mas : mercredi matin ; Les Bégudes : jeudi matin		Tél. 04.66.25.25.84 (Alès)	
Ordures Ménagères (déchetterie/tri sélectif)	04.66.02.54.54	Tél. 01.40.63.74.34 (Paris)	
		Courriel : annie.chapelier@assemblee-nationale.fr	
		Site web : www.annie-chapelier.fr	

Liste des Associations

AATCC	Gilbert HOULONNE	06.83.03.00.62	martine.houlonne@orange.fr
ALEPH	Lilian EUZEBY	06.09.74.76.36	l.euzeby@yahoo.fr
APE LES CANAILLES	Alice VASSAL	06.63.41.50.64	contact@apelescanailles.com
ART ET CULTURE	Nancy BRUYAS-BOUQUET	06.85.72.07.95	artetculture.sainte-anastasia@gmail.com
CITOYENNETE ECOLOGIE	Patrick DAIGNES	04.66.63.05.26	
ECOLE DE MUSIQUE	Monique RICHARD	04.66.63.03.03	
ENTENTE DU GARDON	Daniel GRIOLET	06.23.87.04.89	daniel.griolet@sfr.fr
ENVIE DE...	Mérelia DESCARPENTRIES	06.61.33.54.78	
ESCRIME AU BATON LONG	Christian MAUREL	06.78.77.24.23	
FNACA	Georges MOULIN	04.66.60.12.54	
GYMNASTIQUE DETENTE	Mireille FABREGAS	04.66.81.06.39	gymdetentesteanastasia30@sfr.fr
LA DIANE Société de chasse	Serge VINCENT	04.66.63.22.86	
LA GALANTE PRODUCTIONS	Walter BADET	06.35.33.35.50	
LE FIL DE SOIE	Athon LEFORMAL	04.66.63.12.80	
LE CIGALON	Louis POTEZ	06.80.05.64.13	seniors.steanastasia30190@gmail.com
LES AMIS DES ENFANTS DU MONDE	Jacqueline GINER	04.66.81.03.77	
LES CHATGABONDS	Véronique MAJEWski	06.13.36.01.67	leschatgabonds@free.fr
LES ENFANTS CHANTANTS	Nathalie FELJAS	07.78.05.09.29	
REVES'ELLES	Marion PASCAL	06.73.19.48.37	reves.elles@gmail.com
SAINTE-ANASTASIE DANSE	Michel MARTIN	04.66.63.05.55	berangerem30@orange.fr
SAINTE-ANASTASIE EN FETE	Kelian MORENO	06.25.24.07.86	
SAINTE-ANASTASIE PATRIMOINE	Jean MINIER	06.74.26.23.64	sainte.anastasia.patrimoine@gmail.com





Océan

COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES
ET SÉLECTIVE
PROPRETÉ URBAINE
GESTION DE DÉCHETTERIES

627, ANCIENNE ROUTE D'AVIGNON
30 000 NÎMES

TEL. 04 66 38 19 60
FAX : 04 66 39 10 55

[HTTP://WWW.OCEAN-NIMES.NET](http://www.ocean-nimes.net)

MARGUERITES - BEZOUCE
AMBULANCES



SARL NP AMUBLANCES
542 Avenue Clément Ader
30 320 MARGUERITES
npambulances@orange.fr
Tél. 04 66 75 63 07
24h/24 7j/7



C.A Paysage

*Création de Jardins
Entretien Elagage*

Charlie Ayrald
06 27 51 28 86
charlie.ayrald@orange.fr
17, rue du Moulin à vent
30190 La Calmette



DISTRIGAZ30

***Votre distributeur
de gaz à domicile***

**BUTANE
PROPANE
CARBURATION**

**Bouteilles
livrées**

13Kg *Butane
Propane*

29€

☎ 06 22 31 57 99

☎ 04 66 57 98 03

www.distrigaz30.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Vous avez rendez-vous !

JANVIER

- 12 janvier : Vœux du Maire et du Conseil Municipal
- 13 janvier : Loto (L'Entente du Gardon)
- 15 janvier : AG des Chatgabonds
- 18 janvier : Vœux de la Communauté d'Agglomération Nîmes-Métropole – Nîmes
- 20 janvier : Repas des aînés
- 28 janvier : Loto (APE Les canailles)

FEVRIER

- 16 février : Don du sang – Saint-Chaptes
- 24 février : Journée taurine (L'Entente du Gardon)

MARS

- 3 mars : Bal de la St-Patrick (Ste-Anastasie Danse)
- 17 mars : Repas dansant de la FNACA
- 25 mars : Comédie musicale (Art et Culture)

AVRIL

- 8 avril : Salon des créateurs (Art et Culture)

MAI

- 06 mai : Tournoi Jérémy Llobet (U6-U7-U8-U9)
- 08 mai : Cérémonie au monument aux morts
- 08 mai : Tournoi Jérémy Llobet (U10-U11)
- 10 mai : Tournoi Jérémy Llobet (U12-U13)
- 18 mai : Don du sang – Saint-Chaptes
- 19 mai : Tournoi Jérémy Llobet (Seniors-vétérans)
- 19, 20 et 21 mai : Féria du scrap'
- 20 mai : Tournoi Jérémy Llobet (Féminines)
- 27 mai : Vide-greniers (L'Entente du Gardon)

JUIN

- 01 juin : Repas des associations (Art et Culture - Le Cigalon)
- 02 et 03 juin : Stage escrime au bâton long
- 07 juin : Remise des calculatrices aux élèves de CM2
- 21 juin : Fête de la Musique
- 29 juin : Fête de l'école

JUILLET

- 27 au 30 juillet : Fête Votive

Attention : ce planning est susceptible de subir des modifications.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES (Mise à jour Janvier 2018)

Lorinne CHEUCLE 04.66.74.45.41
Sandrine ISAIA 04.66.63.14.68
Laurance PELEGRIN 07.71.16.07.72
Vanessa PLATON 04.66.20.53.74 / 06.09.17.30.21
Sabine PONT 06.10.42.29.60
Christelle RAVENT 04.66.63.03.33 / 06.59.95.68.59

Corinne RIUS 06.95.87.85.32
Florence VINATIER 04.34.04.32.71 / 06.37.58.15.92



ETAT CIVIL (Au 01 décembre 2017)

NAISSANCES

THOMAS Anna née le 05/07/2017
(dans le village)
ADENET-LOUVET Ambre née le 27/01/2017
SIMEON Liam né le 07/07/2017
FARA Délinda née le 10/08/2017



DÉCÈS

BERTRAND Aurore décédée le 22/06/2017
SANT Maurice décédé le 04/07/2017
LANTERI Anne-Marie décédée le 15/07/2017
MEYRAND Françoise décédée le 11/08/2017
DEHAUSSE Martial décédé le 14/09/2017
TARANNE René décédé le 29/09/2017
CHARLES DOMINIQUE Georgette décédée le 15/10/2017
TREGANT Albert décédé le 06/11/2017



MARIAGES

Daniel GARCIA et Carline FOLTIER le 12/08/2017
Mario QUENDOLO et Nathalie DUC le 26/08/2017
Tristan MEGRET et Audrey HUGON le 26/08/2017
Danny DE ARAUJO et Nicolas ARNAU le 28/10/2017
Charles-Henri GIBELIN et Sandrine DESCHANELS le 18/11/2017



Une pensée pour Monsieur Albert TREGANT,
doyen des hommes de notre commune

R
E
S
T
A
U
R
A
N
T

Ouvert tous les midis
(durant l'hiver, uniquement les vendredi soir et samedi soir)

le martin's
ici... [le tout-fait-maison]
avec terrasse...

Nouvelle décoration

30190 Saint-Chaptes
04 66 03 42 03
A chaque saison,
une carte différente !

LE PETIT BOUDOIR

Salon de coiffure

06 26 20 57 34
Lorie Vitiello

64 Grand Rue (Aubarne) | Sur rendez-vous lundi - mardi
30190 Ste Anastasie | jeudi - vendredi et samedi

Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations - Terrassements
V.R.D. - Carrière

Tél : 04 66 81 20 77
Fax : 04 66 81 24 18
galizzi.seeg@wanadoo.fr

10, rue de l'Egalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Gîte des Figourières

Gîte d'étape
Chambres et table d'hôtes
Salle de réception

Hameau de Russan
F -30190 Sainte-Anastasie

+33 (0)4 66 63 89 89
+33 (0)4 66 63 89 88

Web : www.gitesainte-anastasie.com
E-mail: infos@gitesainte-anastasie.com

TIXA - BETON



BÉTONS PRÊTS À L'EMPLOI
BÉTONS DÉCORATIFS
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
Livraison toutes quantités
ou pris sous centrale
CD 22, le Village, 30190 DIONS
Port : 06 16 02 01 45
Tél./fax : 04 66 81 08 51
tixabeton@wanadoo.fr

Vire



- Tous dépannages
- Plomberie
- Chauffage
- Climatisation
- Fioul - Gaz
- Pompe à chaleur
- Plancher chauffant

04.66.63.12.38 06.19.70.06.48
Michel VIRE
2, Route d'Uzès 30190 Dions



A VOS AGENDAS

Nous vous informons que les vœux de la communauté d'agglomération auront lieu

Jeudi **18** Janvier 2018
à **19h**



250 chemin de l'aérodrome
30000 Nîmes



Invitation pour deux personnes aux vœux 2018

Nom : Prénom :
Nom : Prénom :

Adresse mail :

Seront présents aux vœux de Nîmes Métropole.

**Réponse souhaitée au plus tard
le 12 janvier par retour de coupon**
au Protocole Nîmes Métropole
3 rue du Colisée - 30947 Nîmes cedex 9
ou par mail protocole@nîmes-metropole.fr



Découvrez nos Solutions d'impression
UNIQUES et **INNOVANTES**

RISO FRANCE

Immeuble Le Business Plaza - Parc Eureka
RDC bat 3 - 159 Rue de Thor
34036 MONTPELLIER Cedex
Contact 04 67 99 45 00 - contact@risofrance.fr

risofrance.fr



Tourisme et Utilitaires

Carrosserie • Tôlerie • Peinture

808 av. du Maréchal Juin - 30000 Nîmes

Tél. : 04 66 38 09 66

Fax : 04 66 29 91 94